

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 32^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 30 Octobre 1970.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1971 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4955).

Développement Industriel et scientifique.

MM. Pierre Lelong, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour le développement industriel ; Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le développement industriel.

MM. Pierre Lucas, rapporteur spécial de la commission des finances pour le développement scientifique ; Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le développement scientifique ; Herzog, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le développement scientifique.

M. Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4970).

PRESIDENCE DE M. MAX LEJEUNE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

* (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1971 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376, 1395).

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

La parole est à M. Pierre Lelong, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement industriel.

M. Pierre Lelong, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, la commission des finances m'a chargé de présenter devant vous la partie plus spécifiquement industrielle du budget du ministère du développement industriel et scientifique.

Avant d'en exposer les grandes lignes, je vous demanderai d'abord de bien vouloir vous reporter, pour une plus ample information, à mon rapport écrit, où sont résumées les délibérations de la commission.

J'indique tout de suite que la commission des finances demande à l'Assemblée d'adopter sans modification le budget qui vous est soumis. En conséquence, je me bornerai à formuler ici quelques observations.

En premier lieu, il convient de noter que le ministère du développement industriel et scientifique a réalisé cette année une œuvre remarquable de réforme et de réorganisation interne. Il faut vous en féliciter, monsieur le ministre, ainsi d'ailleurs que l'ensemble du Gouvernement. Car, dans ce secteur, plus encore peut-être que dans d'autres, le préalable indispensable à toute amélioration des efforts accomplis par la puissance publique pour agir sur la réalité économique réside dans une amélioration considérable, voire dans une modification fondamentale de moyens administratifs hérités du passé.

Vous avez, monsieur le ministre, le grand mérite d'avoir cherché à adapter à sa mission l'outil dont vous disposez en arrivant à votre ministère, et vous y avez déjà largement réussi.

Nous avons, en effet, assisté à la création au sein de ce ministère d'une direction des programmes et des études et d'une direction de la technologie de l'environnement et des mines, dont les attributions ne sont absolument pas les mêmes que celles de l'ancienne direction des mines et dont les compétences horizontales en particulier sont largement étendues, de façon à contrôler le secteur de l'enseignement — écoles des mines et de commerce — lié au développement industriel et à reprendre en charge certaines missions concernant l'environnement industriel.

De même, vous avez créé une direction du charbon, du gaz et de l'électricité, qui regroupe les anciennes attributions de la direction du gaz et de l'électricité et celles de la direction des mines en matière de charbon.

En outre, vous avez sagement décidé de maintenir le secrétariat général à l'énergie, dont la mission de coordination des deux directions que je viens de citer, et aussi de coordination de l'administration centrale proprement dite et du commissariat à l'énergie atomique demeure plus que jamais nécessaire.

Quant à la direction des carburants, elle continue comme par le passé à jouer son rôle, ce qui se justifie par les techniques particulières que met en jeu la gestion de ce secteur, ne serait-ce qu'au point de vue juridique.

Enfin, la direction de l'artisanat voit ses moyens accrus, suivant une tendance déjà amorcée au cours des années précédentes, alors que les autres directions du ministère poursuivent leurs activités antérieures.

Je souhaiterais simplement — mais ce vœu s'adresse à l'ensemble du Gouvernement, car sa réalisation ne dépend pas seulement de vous, monsieur le ministre — que le ministère du développement industriel et scientifique oriente davantage son action vers la définition de la politique de formation professionnelle qui, de toute évidence, me paraît constituer l'un des leviers les plus importants du développement industriel de notre pays dans les années à venir. Pour s'en convaincre, il suffit de lire, par exemple, le rapport de la commission de l'industrie pour le VI^e Plan.

Du fait de cet effort profond de réorganisation du ministère — je n'insisterai pas sur certaines mesures techniques, telles les dispositions permettant aux jeunes administrateurs qui accèdent au ministère du développement industriel et scientifique d'y remplir des tâches intéressantes et de suivre une carrière adaptée à leurs mérites — divers crédits particuliers, nous sont demandés.

Je citerai notamment les crédits qui tendent à constituer au ministère une cellule informatique, ceux qui tendent à doter l'administration centrale d'un certain nombre de crédits d'études dont le volume paraît d'ailleurs raisonnable, ceux qui tendent à promouvoir les relations publiques du ministère, enfin ceux qui, d'une façon générale, tendent à accroître le matériel et le fonctionnement des services, c'est-à-dire les crédits de la quatrième partie du titre III.

La commission des finances, monsieur le ministre, a approuvé les propositions budgétaires liées à ces orientations administratives. En particulier, elle approuve pleinement l'augmentation de 25 p. 100 d'une année sur l'autre des crédits de matériel et de fonctionnement, estimant anormal que ces crédits aient plafonné depuis 1963 en francs constants — ce qui se passe de commentaire.

La commission croit cependant devoir appeler votre attention sur le fait que les crédits d'un montant global de 700.000 francs prévus à la mesure 01-1-09 pour améliorer les relations publiques de votre ministère doivent être utilisés avec circonspection. Il serait, en effet, fâcheux que ce crédit serve essentiellement à financer le lancement d'une revue publiée par le ministère du développement industriel et scientifique avant qu'une certaine remise en ordre ait été effectuée dans l'ensemble des publications qui émanent de ses différents services.

La commission des finances est entièrement favorable au principe d'une grande revue du ministère du développement industriel et scientifique. A cet égard, elle approuve votre projet, monsieur le ministre. Mais elle est persuadée que cette opération devra être essentiellement financée non pas sur les crédits que vous nous demandez pour les relations publiques et qui seraient mieux employés à d'autres actions, mais grâce à une remise en ordre des publications déjà existantes.

En deuxième lieu, j'évoquerai un problème qui a déjà été amplement traité l'année dernière et dont nous reparlerons à coup sûr amplement l'an prochain. Je veux parler de l'Institut de développement industriel.

Au chapitre 54-92, le Gouvernement nous demande d'accepter une substantielle augmentation, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, des crédits consacrés aux actions de politique industrielle et notamment à l'I. D. I. Il est donc indispensable de faire rapidement le point de cette affaire.

Étant donné que la création de l'I. D. I. est d'origine récente, étant donné que le président de cet organisme n'a pris pratiquement ses fonctions qu'au mois d'avril dernier, étant donné que ses bureaux ont été ouverts juste avant les vacances, il est très difficile, cette année, de savoir exactement ce qu'il en est de l'I. D. I.; car on s'expose à deux risques opposés.

Le premier risque consiste à donner, une fois de plus, un blanc-seing à la politique proposée par le Gouvernement et amorcée par le président de l'I. D. I.; le second consiste à faire a priori un procès d'intention sans disposer d'éléments de critique valables, ce dont je me garderai bien.

Des informations — hélas ! insuffisantes — que nous pouvons avoir sur l'évolution de cette affaire, il ressort simplement que le Gouvernement a tenu, au cours de l'année écoulée, à respecter les engagements qu'il avait pris ici même en novembre dernier, quand il nous a demandé de voter les premiers crédits destinés à l'I. D. I. — et les instructions qu'il a données aux dirigeants de cet institut vont incontestablement dans ce sens. L'Institut jouera un rôle d'appoint dans nos mécanismes bancaires; il essaiera de le faire d'une façon originale et autonome, prenant notamment en considération les problèmes de la petite et moyenne industrie.

Voilà, mesdames, messieurs, les orientations définies l'an dernier. Voilà, pour autant qu'on puisse actuellement en juger, ce qui semble effectivement en voie de réalisation.

Cependant, la commission des finances éprouve quelque inquiétude sur l'orientation que semble devoir prendre l'I. D. I. en ce qui concerne la politique d'aide à la petite et moyenne industrie. Elle ne met pas en doute les intentions du Gouvernement à ce sujet; mais elle constate que, apparemment, aucune procédure de travail précise n'a été encore définie entre l'I. D. I. et les sociétés de développement régional, puisque ces sociétés semblent devoir être les correspondants locaux de l'Institut. Un industriel installé à Brest, à Carpentras ou à Perpignan et désireux de déposer un dossier, est matériellement incapable de savoir par quelle filière il doit adresser à l'I. D. I. son dossier, de quelle façon celui-ci sera étudié, et, en fin de compte, qui le financera, si ce sera la société de développement régional sur injonction de l'I. D. I., ou l'I. D. I. sur proposition de la société de développement régional.

Il semble, monsieur le ministre, qu'il y ait là des relations réciproques et des méthodes de travail demandant à être rapidement éclaircies.

Pour le reste, les dossiers adressés à l'I. D. I. représentent une gamme touchant à toutes les activités, notamment au secteur des biens d'équipement et à celui des industries agricoles alimentaires, ce qui correspond bien à la mission assignée à l'I. D. I. Selon les statistiques qui figurent dans mon rapport écrit, ces dossiers comportent un certain nombre de propositions concernant des entreprises petites et moyennes, puisque plus de la moitié d'entre eux ont trait à des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à cinquante millions d'anciens francs.

Sous le bénéfice de ces observations, mesdames, messieurs, la commission des finances vous demande d'adopter les propositions du Gouvernement relatives au financement de l'Institut de développement industriel en 1971.

La commission est également d'accord pour financer au titre de la politique industrielle — donc du chapitre que j'ai déjà indiqué — un certain nombre d'actions plus spécifiquement orientées vers les petites et moyennes industries, ainsi que des actions de recherche technique et des encouragements divers inscrits aux chapitres 44-91 et 44-92.

Elle aimera, cependant, au sujet du chapitre 44-92, savoir plus précisément en quoi consistent ces encouragements divers et elle souhaite qu'il n'entre pas dans ces encouragements trop de subventions accordées à des amicales d'anciens élèves ou

à des actions de ce genre, lesquelles n'ont avec la dynamique de notre développement industriel que des rapports assez éloignés.

En troisième lieu, j'évoquerai la politique de l'artisanat. Sur ce point, les mesures 01-1-10 et 01-6-38 inscrites au budget constituent une augmentation appréciable des crédits mis à la disposition de l'administration.

La commission est pleinement d'accord sur cette orientation et s'en félicite vivement. Elle souhaite cependant obtenir des précisions sur la façon dont l'effort sera conduit. Sans doute sera-t-il plus facile d'y voir clair en l'occurrence. Car il est plus aisé de critiquer une action engagée qu'une action qui n'en est encore qu'au stade des intentions.

Nous sommes quelques-uns à craindre que l'effort important que vous nous proposez ne donne parfois matière à un certain saupoudrage et nous mettons en garde l'administration contre ce risque. A une distribution de crédits par l'intermédiaire exclusif des organisations professionnelles existantes, nous préférons des actions pilotes concrètes conduites, à l'initiative de personnalités ou de responsables précisément définis, dans le domaine de la formation professionnelle des artisans ou dans celui de leur groupement par exemple.

Nous craignons — mais ce n'est que l'année prochaine qu'on pourra dresser un bilan sérieux; aujourd'hui nos critiques constitueraient davantage un procès d'intention — nous craignons, dis-je, qu'une distribution automatique de crédits à la profession n'aboutisse parfois à des errements du genre de ceux que l'on constate dans le secteur agricole pour lequel on peut déplorer parfois que la vulgarisation confiée à la profession n'atteigne pas toujours l'efficacité désirable. Il est certain, monsieur le ministre, que ce précédent — et le monde artisanal est très proche du monde agricole — doit, sur ce point, vous incliner à une grande circonspection.

En quatrième lieu, je veux, au nom de la commission, traiter brièvement de la politique industrielle sur le plan européen.

En effet, depuis que nous avons examiné le dernier budget du ministère du développement industriel et scientifique, la commission de Bruxelles a déposé un mémorandum sur la politique industrielle européenne. Les chefs d'Etat des Six se sont réunis à La Haye et des contacts permanents ont également été établis entre les responsables de la politique industrielle des six pays, aussi bien, si je ne me trompe, au niveau politique qu'au niveau proprement administratif.

Le mémorandum, déposé en mars 1970, me semble mériter plus que l'attention: la sympathie. Je suis en effet de ceux qui pensent que, depuis dix ans, l'on a orienté d'une façon trop exclusive le Marché commun vers la réalisation d'une politique agricole commune qui me semble à bien des égards, intellectuellement, financièrement, techniquement et politiquement contestable. Mais ce n'est pas le lieu d'en débattre aujourd'hui.

Créer un véritable Marché commun consiste à mettre en commune non pas nos difficultés et, en particulier, les problèmes que posent les secteurs en régression — l'agriculture en est un — mais nos chances d'avenir que représentent l'éducation nationale, bien sûr, mais, au premier chef, nos politiques industrielles et scientifiques.

Aussi les suggestions de la commission de Bruxelles relatives à la politique industrielle sont-elles fort intéressantes. Elles ont le mérite d'être concrètes et la commission des finances a bien voulu le reconnaître.

La commission souhaite obtenir des précisions tant en ce qui concerne l'harmonisation des règles de passation des marchés publics qu'en ce qui concerne les sociétés européennes de droit commercial, le marché commun des capitaux, la coordination d'éventuels instituts de développement industriel européens, la signature de contrats de développement industriel, notamment dans les secteurs de pointe, qui doivent permettre de financer des projets précis pour obtenir une aide de la Communauté et remodeler ainsi les structures industrielles de celle-ci en évitant qu'il n'y ait qu'une seule grande entreprise par secteur, mais aussi par pays, ce qui serait de nature à susciter de grandes difficultés politiques et économiques.

Sur tous ces points, monsieur le ministre, la commission des finances souhaite savoir, compte tenu des propositions précises que le gouvernement français a présentées depuis lors à La Haye dans le même esprit, quels sont vos objectifs et les perspectives d'entente avec nos partenaires.

Mesdames, messieurs, j'en ai terminé avec les observations que je devais présenter sur les quatre points essentiels que constituent l'artisanat, le développement industriel européen, le développement administratif du ministère et l'Institut de développement industriel. Elles méritent que l'on y prête attention, et je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous nous

donnerez tout à l'heure des éléments d'appréciation complémentaires fort intéressants.

Vous le bénéficiez de ces remarques, mes chers collègues, la commission des finances vous propose d'adopter purement et simplement les crédits du ministère du développement industriel et scientifique qui concernent plus particulièrement le domaine industriel. (*Applaudissements*).

M. le président. La parole est à M. Poncet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement industriel.

M. Christian Poncet, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le contexte nouveau créé par l'interpénétration des économies et une division internationale du travail de plus en plus accentuée, la notion d'indépendance économique a perdu beaucoup de son sens. Une autre notion s'y est substituée, celle du « pouvoir de négociation ».

Ce pouvoir, ou si l'on préfère cette capacité de riposte, chaque communauté nationale doit en disposer pour se maintenir dans une situation de non-sujétion économique.

De plus en plus, les économies dominantes tendent à ne laisser au reste du monde que des rôles subalternes, ceux de marché pour leurs produits, de fournisseur de matières premières ou de produits manufacturés relativement peu élaborés. Or, dans ces domaines, les termes de l'échange sont défavorables aux producteurs. Au contraire, s'il s'agit de produits très élaborés, les termes de l'échange sont défavorables aux pays consommateurs. Cet état de fait doit servir de critère à nos décisions de politique industrielle, et plus précisément aux choix sectoriels.

Je voudrais me convaincre, monsieur le ministre, qu'il y a une véritable harmonie au sein du Gouvernement quant aux choix sectoriels ou, du moins, qu'à défaut d'une totale unité de vues, le ministre du développement industriel et scientifique, chef de file en matière de politique industrielle, fait prévaloir ses orientations.

En effet, ce rôle de chef de file, permettez-moi cette expression, met sur vos épaules, monsieur le ministre, une responsabilité écrasante puisque l'avenir économique du pays se jouera dans les cinq années qui viennent. Or, il ne serait pas normal que vous ne disposiez pas des moyens qui sont le corollaire de cette responsabilité.

Je veux parler, en particulier, des moyens financiers et de la prépondérance au sein des quatre comités où se prennent les décisions les plus importantes en matière de politique industrielle: le comité des investissements étrangers; le comité de décentralisation chargé d'examiner les extensions d'activité en région parisienne; le comité « long terme » qui délibère sur les grands dossiers dans le domaine de l'exportation; enfin, le comité 1^{er} du F. D. E. S. qui statue en matière de financement des investissements jugés prioritaires.

Vos services sont, certes, représentés au comité de décentralisation. Ils y ont même, m'avez-vous répondu, « des responsabilités accrues ». Il s'agit là de demi-mesures. La décentralisation industrielle est en effet une des composantes essentielles de la politique industrielle.

Je ne veux pas remettre en cause le rôle du ministre chargé de l'aménagement du territoire, mais je tiens à souligner que la logique et surtout les responsabilités dont vous êtes chargé exigent que vous ayez voix prépondérante au sein de ce comité, étant entendu que la mise en œuvre des décisions continuerait à être confiée à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Or, non seulement vous n'êtes pas chargé de préparer ces décisions, mais celles-ci sont pratiquement prises avant la réunion de ce comité qui n'a plus qu'à les entériner.

Le comité « long terme » appelle une remarque analogue, ce qui est d'autant plus injustifiable que les décisions qu'il prend se rapportent exclusivement à des exportations faisant l'objet d'un crédit d'une durée supérieure à cinq ans. Il s'agit donc de marchés d'une valeur unitaire très importante, tels que ceux qui portent sur les usines clés en main ou les gros travaux publics. Là encore, le ministre chef de file que vous êtes devrait avoir non seulement voix au chapitre, mais une influence déterminante puisqu'il s'agit là d'une exportation typique de pays développés qui doit représenter une part croissante de nos exportations globales.

C'est en ce qui concerne le comité 1^{er} du F. D. E. S. que l'on distingue le moins la cohérence des intentions. En effet, au cours du V^e Plan, une très grande part des interventions financières du F. D. E. S. a été consacrée aux prêts bonifiés à l'industrie sidérurgique, en application de la convention de 1966. Les résultats de cet accord sont satisfaisants puisque la

sidérurgie a aujourd'hui des résultats financiers honorables, et nous nous en réjouissons.

Au moment de la discussion des options qui commandent la préparation du VI^e Plan, vous nous avez affirmé, monsieur le ministre, que la restructuration et le développement de l'industrie mécanique seraient uné de vos actions privilégiées au cours des années à venir. Dans ce dessein, la profession a élaboré un plan tendant à rattraper l'industrie allemande dans un délai de dix ans. Ce secteur, comme vous le savez, est émiétté entre 10.000 entreprises et un effort sur les structures est un préalable à toute autre mesure.

Certaines de ces petites et moyennes entreprises, vous l'avez souligné vous-même, monsieur le ministre, sont bien gérées, mais ne peuvent accéder à la taille internationale en raison de l'insuffisance de leurs fonds propres.

De quels moyens disposerez-vous pour traduire dans les faits les objectifs du plan « mécanique » ? La mécanique sera le champ d'action privilégié de l'Institut de développement industriel, avez-vous annoncé il y a quelque temps. La commission de la production estime que cet organisme n'est pas à la mesure du problème. En effet, même si la totalité du capital dont disposera l'Institut, soit, à terme, un milliard de francs, était consacrée à cette restructuration, ce serait une goutte d'eau dans la mer. Or bien d'autres secteurs vont requérir les interventions de l'I.D.I.

Disposerez-vous alors d'un moyen de financement plus important que le F.D.E.S. ?

Pour ma part, je crains que, comme en 1966, une nouvelle convention avec la sidérurgie — convention qui apparaîtra nécessaire — ne vienne absorber l'essentiel des crédits mis à la disposition du F.D.E.S.

Et alors, comme au cours du V Plan, notre politique industrielle risque d'être animée de bonnes intentions, de velléités de renforcement des secteurs à haute valeur ajoutée parmi lesquels figurent la mécanique et l'électronique. Mais en fait tous les moyens financiers risquent d'être consacrés à des secteurs produisant des biens intermédiaires et non des produits très élaborés.

L'examen sectoriel de l'industrie française nous incline, monsieur le ministre, à quelque pessimisme dans ce domaine. Nos secteurs forts, dans le contexte européen, sont extrêmement rares et il s'agit toujours de productions peu élaborées : caoutchouc, métaux non ferreux, verre.

Je ne crois pas que l'exportation de biens intermédiaires soit le premier objectif qu'il faille assigner à notre développement industriel. Je crois, au contraire, qu'il vous faut veiller à ce que l'industrie française produise de plus en plus de biens hautement élaborés et, en particulier, ne dépende pas de l'étranger, fût-ce de nos partenaires européens, pour un certain nombre de productions-clés. J'en ai cité quelques-unes dans mon rapport : les compresseurs, les grosses presses, les injecteurs de diesel ; j'y ajouterai les semi-remorques routières, les tracteurs à chenilles, les transmissions hydrauliques, les bennes, les pompes.

Or, sauf dans cette dernière branche où un investissement étranger a été refusé sur votre intervention, monsieur le ministre, je tiens à le souligner, nous avons pu assister, avec inquiétude, au cours de cette année, à la prise de contrôle par l'étranger d'une ou plusieurs de nos entreprises à haut niveau technique. Il est encore plus regrettable de constater que, dans la plupart des cas, ces investissements n'aboutiront ni à une extension d'activité, ni à un apport de techniques ; il s'agit, dans toute la force de l'expression, d'une prise de contrôle.

Il faut, en matière d'investissements étrangers, distinguer soigneusement — je l'ai déjà dit dans l'un de mes précédents rapports — les créations d'entreprises, qui sont souhaitables, du rachat d'entreprises existantes, qui constituent souvent un écrémage à nos dépens.

C'est pourquoi je souhaite, monsieur le ministre, que vous ayez un droit de veto sur les décisions du comité des investissements étrangers, de telle sorte que vous puissiez empêcher ces prises de contrôle sur des productions-clés, qui sapent toute possibilité de stratégie industrielle en hypothéquant notre économie. Si on extrapole les opérations de ce type intervenues en 1970, dans cinq ans l'industrie française sera dominée par l'étranger. Une politique qui privilégie en ce domaine l'aspect monétaire au détriment de l'aspect économique, condamne le ministre du développement industriel à être la caution d'une politique industrielle qui ne saurait être, et qui, je le crois, n'est pas la vôtre.

Votre commission s'interroge également sur la cohérence de notre politique dans le domaine énergétique. Vous vous trouvez, monsieur le ministre, en face de deux négociations difficiles qui, toutes deux, portent sur l'application d'un traité, l'une avec l'Algérie sur la fiscalité pétrolière, l'autre avec l'Allemagne fédérale sur le charbon sarrois.

La première est capitale puisqu'elle conditionnera, au cours des prochaines années, l'existence d'une société française, la Société Elf.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport écrit, les décisions annoncées par le gouvernement algérien au mois de juillet dernier, si elles ne pouvaient être infléchies, aboutiraient à faire perdre à l'entreprise Elf 9 francs par tonne de pétrole extrait dans ce pays. Les nouvelles exigences annoncées le 22 octobre dernier sont encore plus incompatibles avec la poursuite de l'exploitation, à moins que celle-ci ne soit subventionnée, ce qui n'est guère admissible.

C'est pourquoi la commission aurait souhaité que le Gouvernement esquissât dans le projet de budget pour 1971 la solution de rechange qu'il faut envisager pour la Société Elf. Cette solution ne peut tendre, quelle que soit l'issue des négociations avec l'Algérie, qu'à un effort accru de diversification des sources d'approvisionnement afin que Elf ne dépende plus, désormais, d'un seul pays. C'est la raison pour laquelle la commission aurait souhaité voir la dotation du fonds de soutien aux hydrocarbures fortement accrue et passer à 600 millions de francs par exemple. Or, bien au contraire, celle-ci est réduite pour la deuxième année consécutive et n'atteint plus que 200 millions de francs. Cette réduction est d'autant plus inopportune que, dans le même temps, s'accroît, sur fonds publics, notre soutien à la production charbonnière sarroise.

En effet, la charge du comptoir de vente des charbons sarrois est passée de 11 francs par tonne en juillet 1969 à 25 francs par tonne actuellement en raison d'une hausse de 66,6 p. 100 du prix-départ de ce charbon. En conséquence, le déficit de la Covesar, organisme chargé de négocier le charbon importé sarrois, qui était de 18 millions en 1968, de 30 millions en 1969, approchera sans doute 50 millions en 1970 et risque de se situer aux alentours de 80 millions l'an prochain.

L'explication de cette situation difficilement admissible doit être recherchée dans le niveau anormalement élevé du prix de barème des charbons sarrois.

Puis-je vous demander, monsieur le ministre, si vos services ont pu vérifier que ce prix correspond bien au prix payé par la sidérurgie sarroise ? Si tel n'est pas le cas, ne conviendrait-il pas de faire valoir auprès de la C.E.C.A. que ce prix de barème a été déposé à seule fin de tirer de l'application du traité de 1956 une véritable rente de situation ? Ne faudrait-il pas, dès lors, ouvrir une action devant la Cour de justice communautaire afin d'obtenir que les prix, rendus à Thionville, du charbon américain et du charbon sarrois, soient enfin alignés ?

Sinon, ne pouvons-nous craindre que le déficit de Covesar constitue, pour notre budget, une charge improductive croissante jusqu'en 1981 ?

Pour conclure cette première partie de mon exposé, monsieur le ministre, je crains que vos services ne soient pas encore en mesure d'avoir une influence déterminante sur les décisions des comités dont j'ai parlé.

Je crains, de plus, que vous n'ayez jamais les moyens financiers de votre politique, à moins que le Gouvernement n'élague les branches mortes du budget.

A cet égard, la commission de la production et des échanges se demande si un certain esprit de routine n'est pas responsable de l'importance excessive de ce qu'on appelle les « services votés », par rapport à l'ensemble de ce budget.

Il est certes plus simple de présenter ces masses importantes de crédits comme des dépenses normales de fonctionnement, donc sans explication ; mais il serait beaucoup plus sain pour notre économie que ces services votés fussent périodiquement et sérieusement révisés.

Quand, en particulier, fera-t-on une étude sérieuse du bien-fondé et du montant de toutes les subventions qui encombrent le titre IV du budget et en représentent une fraction impressionnante ?

Il est souhaitable que, parmi ce qu'on appelle les « encouragements et interventions », soit établie une subdivision claire entre, d'une part, ceux qui vont aux organismes et établissements publics — tel le F.O.R.M.A., cité par mes prédécesseurs à cette tribune — et, d'autre part, les encouragements dont bénéficient les entreprises privées, et dont le Parlement n'a jamais que des justifications sommaires.

Il doit être possible, n'en doutons pas, de réaliser des économies spectaculaires.

M. le Premier ministre ne déclarait-il pas, le 16 septembre 1969 : « Si encore toutes les subventions publiques atteignaient leur but ! Mais il s'en faut de beaucoup ! »

Nous avons là un point d'application de la volonté affirmée de réduire l'intervention d'un Etat tentaculaire et inefficace.

En ce qui concerne le budget de votre département ministériel, nous constatons, monsieur le ministre, que des subventions de

toutes sortes fleurissent depuis quelques années. M. Lelong, dans son excellent rapport, en a relevé avec pertinence quelques-unes.

Par contre, la commission de la production et des échanges a approuvé les actions nouvelles en faveur de l'artisanat, financées par les crédits — hélas ! trop maigres — de l'article 9 du chapitre 44-01 intitulé : « actions économiques ». Celles-ci sont destinées à accroître la productivité des entreprises et à leur assurer une meilleure insertion dans le monde économique moderne.

M. le secrétaire d'Etat, à vos côtés, agira avec opportunité et conjointement avec la délégation à l'aménagement du territoire dans les zones de rénovation rurale. Il favorisera les actions de groupements et les actions collectives entreprises par les chambres de métiers ou par les organismes professionnels, et il aidera à la mise en place de services économiques au niveau des commissions régionales des métiers. C'est là une excellente initiative et une action très bénéfique pour le corps des métiers.

Or, aussi bien dans le domaine des actions traditionnelles que dans celui des actions nouvelles, la commission de la production et des échanges estime que la direction de l'artisanat n'est pas en mesure de vérifier efficacement la rentabilité de l'effort de l'Etat.

Afin d'atteindre ce but, elle vous suggère, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de renforcer les moyens directs de vos agents départementaux chargés, sur votre initiative, du secteur de l'artisanat, en mettant à leur disposition un certain nombre d'assistants techniques des métiers.

C'est pourquoi il serait bon que la moitié des assistants techniques des métiers formés par le Centre d'étude et de promotion de l'artisanat et des métiers — le C. E. P. A. M. — fussent engagés contractuellement par l'administration et affectés auprès du responsable régional chargé de l'artisanat.

Ces assistants techniques des métiers pourraient ainsi veiller à ce que les crédits de l'Etat soient bien utilisés, tant par les services de la formation professionnelle que par les responsables des stages de sensibilisation aux problèmes de gestion.

D'autre part, ils pourraient intervenir directement en tant que conseils d'entreprises. Mais il faudrait les doter des moyens d'évaluer la rentabilité des entreprises, en faisant établir, par secteur, des ratios de productivité.

De cette façon, une politique d'action sur le milieu artisanal pourrait être mise en œuvre d'une façon plus rationnelle qu'à l'heure actuelle, et il serait possible de mesurer avec précision la rentabilité de l'effort de l'Etat.

Qu'il s'agisse de la politique artisanale ou des autres aspects de la politique industrielle, la commission de la production et des échanges demande au Gouvernement d'accomplir un effort accru de cohérence dans ses choix et de faire preuve d'un plus grand souci de rentabilité dans l'utilisation des crédits.

Le pari industriel que vous avez entrepris, monsieur le ministre, doit et peut être gagné. Mais il ne le sera qu'à ce prix.

Sous le bénéfice de ces observations, et dans l'attente de vos réponses, monsieur le ministre, la commission de la production et des échanges donne un avis favorable à votre projet de budget pour 1971 (*Applaudissements*.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lucas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement scientifique.

M. Pierre Lucas, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la première question que, tout naturellement, le rapporteur des crédits de la recherche a été conduit à se poser est la suivante : notre pays a-t-il une politique de la recherche scientifique, et, dans l'affirmative, quelle elle-elle ?

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que ce n'est pas la lecture du fascicule budgétaire qui fournit une réponse claire à cette question !

L'opinion générale qui prévaut dans le monde est qu'aucun pays industrialisé n'a de véritable politique de la recherche, au sens strict du terme. Et, d'ailleurs, est-ce possible, compte tenu de l'évolution de la recherche et de l'état des relations internationales ?

Il n'en reste pas moins vrai que, depuis le vote du dernier budget, les pouvoirs publics ont été conduits à prendre des décisions qui engageront notre pays dans certaines voies nouvelles importantes, voire décisives. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer les choix qui ont été effectués des types de réacteurs nucléaires, d'une plus grande participation française aux travaux des organismes européens de recherche spatiale et aussi d'un encouragement au développement et aux applications de la recherche, susceptibles de déboucher sur une exploitation industrielle.

Si ces choix ont été parfois dictés — et cela est normal — par les circonstances, du moins faut-il rendre hommage au ministre du développement industriel et scientifique, qui, avec une ténacité digne d'éloges, s'efforce de jouer le plus pleinement possible son rôle de coordonnateur des crédits et d'en accélérer le regroupement. Actuellement, certes, ce regroupement est incomplet ; mais l'action engagée a été suivie déjà de résultats positifs dont nous ne pouvons que nous réjouir.

A l'examen de l'évolution des crédits, on constate que les crédits civils actuellement soumis à discussion interministérielle accusent, par rapport à ceux de l'année dernière, une progression qui n'est pas négligeable. Mais il faut aussi se référer aux années antérieures, ce qui oblige à constater que ces crédits se situent tout juste, en francs courants, au niveau qu'ils avaient atteint en 1968.

Bien entendu, la structure de ces crédits a évolué. Ceux qui sont affectés au Commissariat à l'énergie atomique sont en diminution. Les autres secteurs bénéficient, par compensation, d'une majoration de crédits.

Je ne puis examiner en détail tous ces crédits et je vous prie de vous reporter à mon rapport écrit.

Je crois cependant utile d'appeler votre attention sur notre effort de recherche, tel qu'il s'exprime relativement à notre produit national.

Les auteurs du V^e Plan s'étaient fixé comme objectif d'y consacrer 2,5 p. 100 du produit national brut. Or, par suite de circonstances que vous connaissez, nous n'avons pu atteindre que le taux de 2,2 p. 100.

En ce qui concerne le VI^e Plan, la commission de la recherche avait jugé qu'il était nécessaire d'atteindre soit un pourcentage de 3 p. 100 de la production intérieure brute, soit un taux moyen annuel de progression de 13 p. 100 en volume, tout au long du Plan. L'examen des documents budgétaires pour 1971 conduit à estimer que la progression, par rapport à 1970, ne serait que de 11,6 p. 100.

Lorsqu'on se livre à des comparaisons avec l'étranger, il est délicat de se référer au pourcentage du produit national brut consacré au développement scientifique, lequel dépend, en effet, des affectations de crédits qui lui sont destinées, ainsi que de la structure des coûts de la recherche. Il n'en reste pas moins vrai que notre pays occupe une position très honorable dans le concert des nations.

On ne peut séparer l'examen de ce budget de la recherche du problème soulevé par la situation des personnels qui s'y consacrent.

A cet égard, nous avons un motif d'inquiétude, et je n'en veux pour preuve que le mouvement de grève qui affecte actuellement, et depuis trop longtemps, le Centre national d'études spatiales.

Certes, les causes de ce malaise peuvent être diverses, mais deux points méritent d'être mis en lumière.

D'abord, le projet de budget pour 1971 risque de ne pas être considéré comme satisfaisant.

En effet, les créations d'emplois ne portent que sur 1.252 postes. Certes, c'est beaucoup plus qu'en 1970, c'est à peu près autant qu'en 1969, mais beaucoup moins qu'en 1968 et même qu'en 1967. Certains y verront sans doute une contradiction avec l'objectif annoncé d'accorder une priorité aux dépenses de personnel et de fonctionnement sur les dépenses d'investissement.

Peut-être ce malaise provient-il aussi de la difficulté que vous éprouvez, monsieur le ministre — je la comprends, d'ailleurs, et j'en ai exposé les raisons — de définir avec assez de clarté une politique scientifique cohérente, ce qui vous interdit de préciser les programmes à long terme et limite l'horizon des chercheurs.

Sans doute n'est-il pas souhaitable, dans un domaine d'activité où les facultés créatrices et l'aptitude à l'innovation sont des éléments décisifs, que les personnels soient tentés de s'accrocher trop longtemps à des situations acquises qui ne seraient jamais remises en cause. Mais je suis convaincu que les revendications présentées par les personnels de la recherche, si elles portent, certes, sur des questions de rémunération, tiennent surtout à l'incertitude de ces personnels de participer réellement à un effort collectif qui soit utile et dirigé vers un objectif clairement défini.

Sur ce point, monsieur le ministre, les éclaircissements que vous nous donnez seront fort utiles.

Maintenant, mes chers collègues, nous pouvons brosser à grands traits le tableau des réalisations dans les grands secteurs de la recherche.

C'est dans celui de l'atome que sont survenus depuis un an les événements les plus importants.

En effet, le Gouvernement a décidé d'abandonner le réacteur national, du type uranium naturel-graphite-gaz, au profit du réacteur à uranium enrichi.

Le choix définitif entre les techniques de l'eau pressurisée et celles de l'eau bouillante n'est pas encore fait, mais la décision de construire une première centrale à eau pressurisée a déjà mis fin à une période d'incertitude dont la prolongation n'aurait pu qu'être préjudiciable à l'industrie électronucléaire française.

Cette décision rendait inévitable une redéfinition des missions du Commissariat à l'énergie atomique, car notre pays s'est résolument engagé dans la phase de réalisation industrielle.

Cette nouvelle orientation du rôle du commissariat s'est accompagnée d'une réduction des effectifs, et l'on doit se réjouir des mesures qui ont été prises pour atténuer, dans toute la mesure possible, les conséquences qui en résultent pour la situation des agents du commissariat.

Celui-ci conserve cependant son rôle en matière de recherche, en ce qui concerne la mise au point des réacteurs de la génération suivante, qu'il s'agisse des réacteurs à neutrons rapides ou des réacteurs à très haute température.

Les résultats déjà obtenus par le réacteur expérimental *Rapso-die*, l'avancement satisfaisant des travaux du réacteur *Phénix* permettent de penser que la France conservera, dans ce secteur de pointe, la place plus qu'honorable qu'elle occupe jusqu'à présent.

Il y a malheureusement une ombre à ce tableau : la coopération internationale n'accuse pas beaucoup de progrès. Si l'affaire de l'accélérateur de particules du Centre européen de recherche nucléaire se termine par un compromis qui ne donne sans doute satisfaction à personne, les pays européens sont toujours dans l'impasse en ce qui concerne les projets de construction d'une usine d'enrichissement de l'uranium.

Dans le domaine spatial, les crédits affectés pour 1971 au Centre national d'études spatiales progressent dans une proportion importante. Une ventilation est opérée entre les crédits affectés au programme national et ceux qui sont consacrés au programme international, et c'est pour nous un motif de satisfaction de constater que ce sont les crédits du programme international qui subissent la plus forte augmentation.

Je ne peux pas entrer dans les détails, mais je crois opportun de souligner combien sont importantes les négociations en cours avec la N. A. S. A. au sujet de l'éventuelle participation de l'Europe au programme spatial américain post-Apollo. Nous constatons avec satisfaction que les deux principaux pays européens, la France et l'Allemagne, abordent ces négociations après avoir constitué un front commun. On peut envisager la possibilité d'obtenir, en échange d'une participation européenne au programme post-Apollo, l'accord de la N. A. S. A. pour la mise sur orbite de satellites européens d'application, qui aurait une influence directe sur l'avenir du lanceur Europa III, auquel la France et l'Allemagne sont plus particulièrement intéressées. Un autre sujet de satisfaction réside dans le fait que, pour la première fois, un contrat a été conclu avec la N. A. S. A. en vue de l'utilisation de la base de Kourou par une série de lanceurs américains.

En ce qui concerne l'informatique, les crédits budgétaires qui sont affectés à ce secteur sont en forte augmentation, en raison principalement des dotations importantes qui continuent d'être attribuées au plan Calul.

L'objectif du Gouvernement est de permettre à notre industrie d'atteindre une dimension suffisante pour être un interlocuteur valable sur le plan international.

La faiblesse de l'industrie de l'informatique en Europe est manifeste. En France, la production nationale ne couvre que 6 p. 100 du marché français total des ordinateurs, pourcentage qui passe à 12,5 p. 100, si l'on considère le marché plus restreint que constituent les administrations et les entreprises publiques. On n'a pas oublié que, lorsque l'organisation européenne de recherche spatiale a lancé un appel d'offres en vue du renouvellement de son équipement en ordinateurs, l'industrie européenne n'a pas été en mesure de présenter une offre valable.

Là encore, on mesure à quel point l'absence d'une politique européenne de la recherche est préjudiciable à nos intérêts les plus immédiats.

En ce qui concerne l'exploitation des océans, l'année a été caractérisée par les succès remportés au cours de l'opération de plongée profonde qui s'est terminée en septembre dernier.

Les réalisations du Centre national pour l'exploitation des océans sont dignes d'éloges. Je souhaite, monsieur le ministre, que la croissance de cet organisme soit assurée pour qu'il reste

toujours à la pointe du progrès, comme nos concurrents étrangers se plaisent à le reconnaître.

Au terme de cet examen, mes chers collègues, l'impression qui subsiste est celle d'une grande variété dans les orientations et d'une certaine dispersion dans les moyens.

Il est cependant de mon devoir de souligner, une fois de plus, l'effort que le ministère du développement industriel et scientifique a accompli en vue de parvenir à un regroupement et à une coordination des programmes.

Mais l'absence de politique européenne est génératrice de doubles emplois, de gaspillages de temps, d'énergies et d'argent, en un temps où même les pays les plus riches cherchent à réduire le coût de leurs investissements de recherche.

L'absence de politique européenne prive de perspectives satisfaisantes les personnels de la recherche et les industriels.

Aussi, comme je le disais l'an passé, est-il nécessaire de définir non seulement des politiques nationales mais une politique européenne globale de la recherche et des industries de pointe.

Tout retard nouveau a pour effet d'aggraver l'écart entre l'Europe et les nations technologiquement avancées. Il est donc nécessaire d'agir et d'agir vite.

Quel programme d'action peut-on définir à cette fin ?

Il est d'abord indispensable que l'Europe sache quels sont ses moyens d'intervention, qui doivent être appréciés d'un double point de vue, financier d'abord, technique ensuite.

Ayant fait cet inventaire, alors et seulement alors, l'Europe pourra se donner des objectifs. En effet, seule la connaissance précise de ses moyens d'intervention lui permettra de définir un programme, de retenir les actions opportunes et de leur affecter tous les moyens nécessaires, de décider les spécialisations, de rechercher ou, mieux encore, d'accepter la collaboration d'autres nations en Europe et hors Europe, d'établir un équilibre harmonieux et volontaire entre la recherche fondamentale et les applications dont la rentabilité à court terme est nécessaire au développement industriel, enfin, et surtout, de donner aux chercheurs et aux industriels l'horizon indispensable à la poursuite de leurs activités.

La définition d'une stratégie globale européenne de la recherche n'est pas de la compétence des scientifiques. En raison des implications politiques du problème et de l'urgence qui s'attache à sa solution, seuls les gouvernements européens sont en mesure, d'un commun accord, de donner, dans un domaine de cette importance, l'impulsion nécessaire.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter sans modification les crédits relatifs au développement scientifique. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le développement scientifique.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mes premiers mots seront pour rendre hommage à la mémoire de notre collègue Pierre Bourgoïn, qui a, durant tant d'années, présenté ce rapport sur la recherche scientifique, avec une compétence et une information impeccables.

Votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a demandé à son rapporteur, avant d'aborder l'étude et la critique du budget de la recherche scientifique, d'exprimer nettement sa satisfaction de voir reprendre la croissance de l'effort financier dans ce domaine.

Certes, cet effort n'est pas récent et la nécessité d'une organisation cohérente a été perçue dès avant la guerre avec la création, par exemple, du C. N. R. S. par des personnalités comme Jean Perrin ; mais, tout de même, c'est après la Libération, et particulièrement sous l'impulsion de la V^e République, que l'on a accepté de consacrer une part si importante du produit national à la recherche et au développement scientifique et technique.

Les statistiques d'un organisme international important, l'O. C. D. E., le démontrent : les dépenses totales publiques et privées de la France dans ce domaine sont passées entre 1959 et 1968 de 3 milliards à 13 milliards et demi de francs, et surtout, dans la même période, leur proportion dans le produit national brut a plus que doublé, passant de 1,10 p. 100 à 2,4 p. 100.

Certes, les difficultés financières ont contraint en 1969 et 1970 à un coup de frein sévère, portant en particulier sur le commissariat à l'énergie atomique. Mais, cette année, l'enveloppe de la recherche, c'est-à-dire l'ensemble des crédits soumis à discussion interministérielle, augmentera de 11,6 p. 100, donc dans une proportion nettement supérieure à l'augmentation de 8,7 p. 100 du budget général.

Les débats vont nuancer cette impression optimiste ; mais il serait injuste et démoralisant de minimiser les sacrifices financiers consentis par la nation pour son avenir économique et culturel.

Ces sacrifices financiers expliquent tout de même partiellement que la France reste dans le peloton de tête des pays développés. Ils expliquent peut-être qu'un prix Nobel de physique vienne de récompenser le directeur d'un grand institut dépendant du commissariat à l'énergie atomique : le professeur Néel, auquel notre Assemblée voudra sans doute rendre hommage. (*Applaudissements.*)

Ces sacrifices financiers, monsieur le ministre, donnent aussi aux réserves que l'on m'a demandé de formuler, un certain caractère de gravité.

La commission des affaires culturelles approuve la réorganisation de la procédure de discussion interministérielle ; mais elle souhaite disposer plus tôt de l'annexe prévue par la loi, de façon à pouvoir mieux exercer son droit d'avis et d'information.

Elle réclame une présentation fonctionnelle de ce document, afin d'apprécier le coût des actions poursuivies. Rien n'est plus inadapté à la recherche que le principe de la reconduction annuelle des services votés.

Votre commission exprimera plus loin un vœu en faveur de la diffusion des connaissances scientifiques. Elle compte bien que le ministre, son cabinet et ses services y participeront largement à son égard.

En cultivant le secret, en limitant l'accès des parlementaires de bonne volonté près des dirigeants des grands organismes, on risquerait de ne laisser comme source d'information que les confidences d'aigris ou les échecs notoires.

A cet égard, le rôle de la délégation générale — la D. G. R. S. T. — devrait jouer davantage de ses deux instruments d'incitation et de coordination : le fonds de la recherche et l'aide au développement.

Au sujet du fonds de la recherche, je dirai que l'augmentation du budget de 17 p. 100 paraît d'autant plus souhaitable que cette forme d'aide aux laboratoires publics ou privés repose désormais sur des contrats nettement orientés et simplement complémentaires de ressources propres.

Quant à l'aide au développement industriel agissant par subventions partiellement remboursables en cas de succès, il est évidemment trop tôt pour juger de son efficacité dans l'innovation industrielle. Le problème est si crucial que l'augmentation de 31 p. 100 n'est pas exagérée.

Abordant les quatre grands secteurs scientifiques de votre budget propre, votre commission s'est interrogée sur les mutations affectant le commissariat à l'énergie atomique. Il n'est pas question de refuser, en matière scientifique, le droit à l'incertitude, mais, depuis un an, certaines branches de ce coûteux organisme sont inactives. Est-ce tolérable ? La reconversion d'une partie du personnel doit être rapidement poursuivie ; et la définition de nouveaux objectifs par les nouveaux dirigeants ne doit plus tarder.

L'espace est un autre secteur sensible. Votre principal objectif est ici parfaitement défini : mise en place de satellites de télécommunications par des lanceurs dont nous aurions ou partagerions la maîtrise.

Ici nous nous heurtons à des problèmes qui sont à la limite de nos possibilités nationales. La coopération européenne est le choix que traduit votre budget. Nous en connaissons toutes les difficultés et le coût relativement plus élevé que celui d'un effort national. C'est dire que seul un programme national de recherche nous permettra d'obtenir une place convenable dans un partage international des tâches. Dans cette affaire, qui ne peut pas s'éterniser, votre commission des affaires culturelles reconnaît l'importance de l'enjeu économique, politique et culturel. Elle veut bien patronner un effort coûteux mais s'interroge en particulier sur le conflit social en cours.

Dans le domaine de l'informatique, la croissance de 31 p. 100 du budget de développement industriel du plan calcul a semblé sagement orientée. Votre commission s'étonne, cette année encore, de la faible part de matériel français acheté par les entreprises publiques et les administrations. Lorsque la compagnie française C. I. I. pourrait aisément le concurrencer, le recours à du matériel étranger est apparu anormal, compte tenu d'une part de l'effort financier consenti et, d'autre part, de la résistance à ce genre de pénétration qu'a réussi la Grande-Bretagne. Sans être chauvin, le Gouvernement pourrait rappeler aux administrations la théorie du juste retour. C'est aussi un problème d'autorité.

L'Institut de recherche d'informatique et d'automatique — l'I.R.I.A. — a paru justifier l'effort consenti cette année en raison notamment de son dynamisme dans la formation des hommes à l'informatique, effort que nous apprécions.

Le centre national d'exploitation des océans s'est muni de moyens à la mer et de laboratoires importants. On souhaite que de tels moyens soient totalement exploités par des chercheurs de toute provenance, et notamment par des universitaires.

Au sujet de l'I. N. S. E. R. M. qui déborde le cadre de ce budget, la commission des affaires culturelles a exprimé sa satisfaction de voir augmenter les crédits. Elle rappelle qu'un effort dans le domaine des maladies tropicales semble devoir être maintenu et développé. Cet effort est indispensable à notre présence outre-mer, et à la solution des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans la métropole où affluent les personnes atteintes de maladies tropicales et qui pourraient nous valoir des situations dramatiques.

Dans le domaine des sciences de l'homme, nous avons dû malheureusement enregistrer comme un simple vœu pieux, une volonté de croissance. Nous n'avons vraiment pas le sentiment que la soit mise en place une organisation qui nous permettrait d'en apprécier le développement.

Par-delà cet avis budgétaire, votre commission culturelle a cherché à dégager ce qui est plus précisément de sa vocation. Elle tient sur trois points, à marquer une orientation nette :

Premier point : la recherche sur des thèmes précis lui semble une saine méthode de gestion. Cependant, la réussite, en recherche, ne peut procéder d'actions par créneaux étroits. Un front continu de recherche, un accompagnement scientifique global est toujours le terrain des grandes récoltes. Le résultat et parfois l'économie sont spectaculaires lorsqu'une découverte fondamentale démode toute une industrie jusqu'à prospère.

Deuxième point : les chercheurs sont, comme bien des intellectuels, des êtres sensibles, parfois trop admirés, parfois incompris. La commission des affaires culturelles tient à marquer aux chercheurs sa considération et luttera pour faire comprendre qu'ils sont le fer de lance d'un pays développé. Mais ils doivent comprendre, eux, qu'un certain contrôle d'efficacité n'est pas mesquin et requiert leur coopération active. La remise en cause est leur démarche d'esprit. Qu'ils acceptent d'en être parfois l'objet.

La recherche n'est pas obligatoirement pour tous une carrière statutaire. Certains peuvent y faire un passage pour fertiliser ensuite l'éducation nationale, l'industrie, l'administration ou les pouvoirs. Cette mobilité des chercheurs doit être organisée, facilitée, protégée. Si votre commission réclame des passerelles, des recyclages, des reconversions, des aménagements de systèmes de retraite, c'est pour assurer la diffusion de la connaissance et le passage par la recherche d'un maximum de jeunes scientifiques.

Troisième point : en France, la diffusion des résultats de la recherche n'est pas bonne. Nous évoquons au début de cet exposé le coût et finalement l'inefficacité du secret en matière scientifique. C'est très largement vrai aussi en matière de développement technique.

Votre commission des affaires culturelles est persuadée qu'un effort beaucoup plus grand doit être fait en faveur de l'éducation scientifique française, tant pour les revues de haut niveau que pour les revues de vulgarisation susceptibles de provoquer des vocations dans la jeunesse. Les stages à l'étranger, les congrès, les bourses, le réseau des conseillers scientifiques de nos ambassades, tous ces moyens de contact qui favorisent les échanges resserrent le tissu d'une communauté désintéressée, généreuse et passionnante. Persuadons-nous qu'il y a tout à gagner à les développer intellectuellement et financièrement !

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption des crédits du développement scientifique. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Herzog, rapporteur pour avis, de la commission de la production et des échanges, pour le développement scientifique.

M. Maurice Herzog, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, la commission de la production et des échanges a étudié attentivement les crédits de votre budget. Cette étude a suscité des sentiments mêlés que j'analyserai en quelques mots.

Et d'abord, les impressions les plus favorables.

Nous avons noté avec un grand intérêt la réorganisation de votre ministère. A vrai dire, il nous semblait logique que, deux ministères ayant été fusionnés, vous tiriez un jour de cette fusion les conséquences, c'est-à-dire que vous fassiez en sorte que les anciennes organisations travaillent ensemble, non pas dans les structures anciennes mais dans une articulation nouvelle. Vous l'avez fait, monsieur le ministre ; or nous savons qu'il est toujours difficile pour un ministre de toucher aux directions traditionnelles placées sous son autorité.

Il faut ajouter que le ministère de l'industrie était un vrai ministère et que celui de la recherche scientifique n'en était pas un. Dans une certaine mesure, votre tâche s'en est trouvée singulièrement facilitée. Mais nous ne sousestimons pas les efforts que vous avez accomplis et nous espérons que cette réorganisation accroîtra l'efficacité de votre ministère dans une notable mesure.

Le second point positif qui a suscité un grand intérêt parmi les membres de la commission, c'est l'augmentation des crédits. Sans doute cette augmentation n'est-elle pas considérable, mais elle succède à une diminution qui risquait de nous engager dans une véritable politique de récession si l'on n'y avait pas mis un terme. Dans une administration comme la vôtre, où est utilisée beaucoup de matière grise par des chercheurs et des savants d'un niveau très élevé, la diminution des crédits d'année en année provoque tout naturellement chez ceux-ci une traumatisation, un très grand malaise, un sentiment d'insécurité qui, finalement, nuisent à l'efficacité de la recherche.

Cette année, a été modifié le sens qui avait été antérieurement donné à l'utilisation des crédits dont nous notons l'augmentation notable avec une grande satisfaction pour l'année 1971.

Le troisième point a trait à la présentation de votre budget.

Nous sommes heureux de constater qu'a été supprimée la distinction un peu fallacieuse, illusoire et disons-le, assez obscure, entre les crédits de l'enveloppe-recherche et les crédits hors-enveloppe et que la quasi-totalité des crédits de la recherche scientifique est maintenant présentée dans le fascicule budgétaire d'une manière uniforme et plus claire.

Toutefois, nous nous demandons pourquoi les crédits du Centre national d'études des télécommunications ne figurent pas dans cette enveloppe-recherche. Nous savons bien que cet organisme dépend du ministère des postes et télécommunications, mais sa liaison étroite avec l'ensemble de la recherche française interdit qu'une quelconque discrimination frappe un établissement dont les résultats scientifiques incontestables ont grandement servi les techniques de télécommunications.

En matière de transports également, des crédits auraient dû figurer dans le budget de votre ministère, non pas à des fins comme celles que je viens d'indiquer pour le C.N.E.T., mais simplement pour que les parlementaires puissent avoir une vue d'ensemble des moyens budgétaires que la France consacre à la recherche.

Telles sont les trois remarques liminaires, que je crois favorables, que je tenais à vous présenter au nom de la commission de la production et des échanges mais aussi au nom du groupe parlementaire pour la science et la technologie, qui rassemble le quart de l'Assemblée nationale, soit 120 députés, et qui se réunit de temps à autre pour étudier en profondeur les différents secteurs de la recherche scientifique.

Je voudrais maintenant vous dire ce que je pense au sujet de la liaison entre le ministère du développement industriel et scientifique et le Parlement. Certes, je ne ferai pas de la philosophie, car le lieu ne s'y prête pas. Mais je souhaiterais qu'entre un grand ministère comme celui dont vous avez la responsabilité et l'Assemblée nationale s'instaure un dialogue efficace, cordial et confiant.

M. Jean-Claude Petit. Très bien !

M. Maurice Herzog, rapporteur pour avis. Nous le souhaitons tous. En effet, nous avons remarqué que, sans doute trop pris par vos charges ministérielles, vous vous faites extrêmement rare dans nos commissions. Vous y venez à peu près une fois l'an, à l'occasion de votre budget. Nous serions heureux de vous y voir plus souvent.

Dans les discussions budgétaires, on est obligé d'étudier tous les chapitres, d'aborder tous les sujets, et on ne fait pas, comme en commission, ou dans le groupe de la science et de la technologie, un véritable travail d'options et de réflexion, si utile dans le domaine de la recherche et des industries de pointe.

Nous souhaiterions également que, de temps à autre, vous convoquiez à votre cabinet les cinq rapporteurs de votre budget, qui seraient très heureux de pouvoir s'entretenir avec vous des différents problèmes qui se posent à notre pays dans le domaine qui vous concerne. Car le langage que nous tenons à cette tribune est, naturellement, différent, et pour cause, de celui que nous tiendrions dans votre cabinet, où l'on peut parler plus librement.

Il est d'autant plus souhaitable que nos rapports soient améliorés que l'information des parlementaires n'est pas ce qu'elle devrait être. Faute de pouvoir obtenir directement de vous les renseignements qui nous sont nécessaires, nous sommes bien obligés de nous les procurer autrement, en nous adressant

aux services ministériels, aux organisations syndicales, aux dirigeants des entreprises nationalisées ou privées, voire aux journalistes spécialisés.

Ces renseignements, finalement nous les obtenons et nous en sommes très heureux. Hélas ! ils ne viennent pas directement de vous, comme cela serait souhaitable. Par conséquent, nous aimerions que, de temps à autre, vous nous indiquiez votre conception sur certains points, dans la mesure où vous savez quel intérêt nous portons aux problèmes d'ordre scientifique.

Il est d'autant plus nécessaire que le Parlement soit enpletement informé de ces problèmes que vous êtes le tuteur de grands organismes d'Etat comme le centre national d'études spatiales ou le commissariat à l'énergie atomique. Or la technique est tellement sophistiquée, de nos jours, qu'il est impossible, et nous le comprenons fort bien, qu'un ministre, aussi savant soit-il, puisse maîtriser tous les problèmes qui concernent la vie de ces organismes.

Je me demande d'ailleurs qui contrôle ces organismes en France. Il y a naturellement le ministre et son cabinet, les deux secrétaires d'Etat, que je me plais à saluer ici, et les différents services. Mais comme tout cela est compliqué !

A notre avis, il n'y a pas de véritable contrôle de ces grands organismes et cela nous paraît proprement inacceptable. Force est de constater l'impossibilité de connaître leurs activités, leurs projets et leurs résultats alors même que les crédits qui leur sont alloués sont parfois considérables.

De plus le Parlement, placé hors de la gestion et des précautions qu'elle nécessite, jouit d'une très grande liberté pour dénoncer les maux, les excès et les errements de toutes sortes. Nous pouvons donc être d'une grande aide pour votre ministère.

Pour en terminer sur ces considérations générales, les parlementaires placés en arrière de la ligne de feu sont intellectuellement plus disponibles. Ils voient de plus loin les événements et apprécient parfois plus clairement les lignes de force de leur évolution.

Permettez-moi maintenant de vous parler de certains grands problèmes de votre ministère.

S'agissant d'abord du commissariat à l'énergie atomique, un rapport passionnant a été déposé par M. Christofini. Entendez-vous suivre les conclusions de ce rapport, monsieur le ministre ? Pensez-vous modifier profondément les structures de cet organisme ou allez-vous vous contenter de mesures d'actualisation, comme le laissent craindre les derniers textes que vous avez arrêtés ?

Les Anglais ont réussi une très large reconversion dans ce domaine. Avez-vous l'intention de prendre des mesures d'une importance comparable, en dépit des difficultés que vous ne manquerez pas de rencontrer ? Car lorsqu'on parle de reconversion, des oppositions se font jour de la part des syndicats comme des dirigeants : tout le monde résiste dès l'instant qu'on prétend apporter quelque changement. La chose est bien connue.

Mais nous sommes de ceux qui pensent que la sécurité de l'emploi, pour les modestes chercheurs comme pour les plus grands savants, dépend très largement des réformes importantes auxquelles vous devrez procéder dans un proche avenir et non pas du maintien des structures actuelles, contrairement à ce que beaucoup croient. Car les choses changent.

Nous assistons, par exemple, à des adjudications, élées en main, de centrales nucléaires construites par des entreprises privées. Quel est alors le rôle du C.E.A. ? Il convient donc de repenser tout cela.

Vous semble-t-il normal, à notre époque, que le C.E.A. continue à avoir une activité minière ! Ne pensez-vous pas qu'on pourrait la transférer au secteur privé, avec un cahier des charges qui donne à l'Etat les garanties nécessaires de production et de commercialisation ?

Ne pouvant développer davantage ce point, faute de temps, j'en viens aux affaires spatiales.

Nous sommes un certain nombre à penser que la France a les plus grandes difficultés à élaborer une véritable politique spatiale. Elle a une politique civile spatiale, une politique militaire spatiale et il y a une politique européenne et une politique internationale de l'espace. Malheureusement elles ne sont pas toujours compatibles. Vous imaginerez aisément quels peuvent être les soucis du Parlement lorsqu'il constate que des milliards sont consacrés à l'espace sans qu'il ait de politique véritablement définie à cet égard. Il y aurait bien des questions à vous poser à ce sujet. Je me contente, pour l'instant, de dénoncer l'absence d'une véritable politique spatiale française.

Peut-être suis-je injuste à votre endroit, monsieur le ministre, car vous n'êtes pas le responsable numéro un de cette carrière.

Elle est le résultat des difficultés internationales, de l'hégémonie de certains Etats, du fait que chacun se veut indépendant en cette matière.

Mais, à notre époque, alors que nous sommes dominés par les deux grands dans cette technique avancée, croyez-vous qu'un pays comme le nôtre puisse tout faire ? Il me semble au contraire nécessaire que les Etats européens se spécialisent, coordonnent leurs actions et renoncent à vouloir tout faire tout seuls. Ce serait impossible, même pour un pays important comme le nôtre, même si l'on est animé des meilleures intentions du monde, même si l'on désire y consacrer des fonds considérables.

A titre d'exemple, je citerai les négociations sur Intelsat. Nous n'avons pas d'informations sur leur déroulement, alors qu'elles sont engagées depuis deux ans. Nous savons seulement qu'elles sont difficiles. Je ne critique personne ici et je sais que la position de la France est particulièrement délicate, du fait que la participation de chaque Etat au sein d'Intelsat est proportionnelle à son volume de trafic téléphonique international, ce qui signifie que celle des anglo-saxons — Etats-Unis et Grande-Bretagne — dépasse à elle seule la majorité absolue.

C'est dire nos difficultés. D'ailleurs, d'après le même critère, le pourcentage de participation de l'Union soviétique est voisin de zéro, ce qui montre bien l'aspect anormal de cette organisation que nous avons maintes fois dénoncée : devant une telle part du lion faite au bloc anglo-saxon, il nous est impossible de faire valoir nos vues et de jouer un rôle efficace.

Bien que les négociations au sujet d'Intelsat dépendent du ministère des affaires étrangères et que les satellites de télécommunications relèvent du ministère des postes et télécommunications, nous souhaitons, puisque vous êtes maintenant le ministre des sciences et des techniques, obtenir des informations récentes sur les négociations au sujet d'Intelsat, qui sont extrêmement importantes pour l'avenir de notre pays.

J'aborde maintenant le plan calcul.

Du fait de la substitution de Honeywell à General Electric dans la société Bull, nous avons été mis devant une sorte de fait accompli et l'industrie française n'a pu naturellement que s'incliner, sans cependant pouvoir, hélas ! en tirer toutes les leçons. Il s'ensuit que l'industrie française des ordinateurs, pratiquement intégrée dans le plan calcul, se trouve devant d'immenses difficultés.

En effet, 95 p. 100 des ordinateurs en service dans le monde étant construits par les Etats-Unis, la part du plan calcul et notamment de la C.I.I. dans les 5 p. 100 restants est très petite.

Estimez-vous normal, monsieur le ministre, qu'on ne puisse en Europe — de même que pour le secteur spatial — parvenir à des accords dans ce domaine ?

Certes, nous les recherchons, et vous les recherchez. Néanmoins, êtes-vous sûr que tout a été mis en œuvre pour que de tels accords entre C.I.I., I.C.L., Siemens-A.E.G., Philips et d'autres compagnies puissent être conclus afin que chaque pays européen, doté de petites industries par rapport aux industries américaines, ne soit pas tenté de fabriquer tous les types d'ordinateurs, du plus petit au plus gros, et de vouloir les exporter tous en régime de concurrence ouverte dans le monde entier ?

Beaucoup de ces matériels ne sont d'ailleurs pas compatibles entre eux, ce qui pose d'immenses problèmes pour le *software*, l'entretien et la commercialisation.

Il est indispensable d'aller de l'avant, même si les industriels se montrent parfois réticents, et de faire en sorte qu'il y ait, sinon un regroupement des industries européennes d'informatique, du moins des accords de production sur les gammes, les types et les définitions techniques de ces matériels, tout autant que sur les fournitures de base les composant, sans oublier les normes de commercialisation.

Tels sont, monsieur le ministre, les souhaits exprimés par la commission de la production et des échanges. Je serais heureux de savoir, non seulement ce qui a été fait par votre ministère, mais également ce que vous comptez faire dans les domaines que j'ai évoqués.

Nous ne vous demandons certes pas de tout dire, car dans ces négociations industrielles on ne peut pas tout dire. Néanmoins, vous pourriez nous informer davantage de ce qui se fait dans votre ministère, et, finalement, ce serait bénéfique pour votre propre action.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption de votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

M. François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique. Messieurs, messieurs, après avoir entendu les cinq rapporteurs, j'ai le sentiment qu'il me sera presque impossible de répondre à toutes les questions dans des limites de temps raisonnables.

Néanmoins, pour l'essentiel, je m'efforcerais d'y répondre et d'indiquer les voies dans lesquelles j'ai essayé d'engager ce nouveau ministère du développement industriel et scientifique.

Comme l'ont rappelé plusieurs rapporteurs, alors que le budget de 1970 était un budget de mise en place, le premier budget du ministère du développement industriel et scientifique marque une nouvelle orientation. Je dirai dans quel esprit je me suis efforcé de l'établir, et quels sont les trois axes sur lesquels j'ai tenté d'engager la politique du ministère.

Le premier — déjà, en 1969, j'avais tenté de le préciser — c'est la définition des politiques et la volonté de déterminer d'une manière plus précise les missions non seulement du ministère, mais également des organismes qui dépendent de lui, tels ceux qui concernent l'énergie atomique et l'espace. J'essaie, depuis un an, de préciser, de clarifier et d'assurer la direction dans laquelle nous sommes engagés à cet égard.

Le deuxième axe a été la réorganisation du ministère, avec la préoccupation de concentrer les moyens, de les orienter plus fortement vers ce qui paraît très important dans la politique industrielle, c'est-à-dire le cadre pour une part — à ce sujet, je rejoins M. Lelong lorsqu'il souligne l'importance de la formation professionnelle — également vers le développement de nos moyens en matière de technologie, mais aussi, sur un tout autre plan, avec la préoccupation que ce ministère se fixe des objectifs, travaille sur un programme.

A cet égard, la transformation des directions qu'on appelle horizontales exprime bien cette vue que j'ai de l'obligation, pour un ministère en apparence parcellaire, de concentrer ses moyens et ceux des autres ministères sur des objectifs et des programmes.

Dans le même temps, par cet effort de réorientation et de réorganisation, je me suis efforcé de compléter ce qui avait été entrepris en matière de tutelle. Car délibérément, volontairement, je souhaite abandonner de plus en plus toutes les formes de tutelle considérées comme classiques, c'est-à-dire la tutelle au jour le jour, la tutelle un peu tatillonne sur les grands organismes qui sont sous la dépendance du ministère. Par une inspiration entièrement différente, je m'efforce de préciser ce que doit être la tâche de la puissance publique, c'est-à-dire définir la politique et les orientations, exprimer ces orientations aux organismes, leur donner les moyens de les réaliser, contrôler ensuite que les hommes ont effectivement rempli leur tâche, et faire aussi que dans ces programmes et dans ces missions l'on prenne toujours en considération le temps, de telle manière que nous ne nous gelions pas, en quelque sorte, sur des idées *a priori* sans tenir compte de ce que la vie quotidienne apporte.

Avoir une direction forte et comprendre que la vie doit aller avec le temps, n'est-ce pas la bonne manière de donner à des organismes comme le commissariat à l'énergie atomique ou Electricité de France, les moyens de vivre, de progresser et de remplir totalement leur mission ?

J'ai essayé, dans cette période, de mettre en place des moyens nouveaux qui, pour une part, je l'espère, seront exprimés par le budget lorsqu'il aura été voté, moyens bien souvent faibles, mais qui permettront néanmoins au ministère dont j'ai la responsabilité de jouer son rôle de catalyseur. Je pense notamment à la mise en place de l'Institut de développement industriel sur lequel je reviendrai tout à l'heure, et à la création au niveau du Gouvernement d'un comité interministériel de politique industrielle.

Je ne saurais mieux exprimer mon sentiment, en matière de politique industrielle comme en matière de politique scientifique, qu'en disant que le ministère que je dirige se tromperait beaucoup sur sa propre mission s'il ne se rendait pas compte qu'il lui appartient de la définir et de la proposer, mais qu'elle dépend en fait pour une très large part d'un ensemble de facteurs et de moyens qui se situent nécessairement en dehors de lui.

D'abord, parce que la politique industrielle se situe, dans une large mesure, dans un cadre qu'il n'appartient à mon ministère ni de gérer ni de définir dans sa totalité. J'en prendrai comme seul exemple la politique de formation.

Ensuite, parce que, sur un certain nombre de points, cette politique se retrouve au carrefour d'autres actions ayant

d'autres finalités, comme par exemple l'aménagement du territoire ou la politique financière générale.

A cet égard, M. Poncelet a exprimé, au fond, le regret que le regroupement des moyens ne soit pas plus grand et que, même si une amorce existe sur un certain nombre de grands comités, le ministère n'ait pas à cet égard une responsabilité plus forte.

Je lui réponds que ce que j'ai cherché en premier lieu c'est la possibilité, dans la partie dynamique de l'action, c'est-à-dire au moment de la fixation des objectifs, d'utiliser l'ensemble des moyens, même s'ils se trouvent chez les autres, plutôt que chercher à être à tout moment présent dans chacune des procédures pour rappeler inlassablement l'importance du développement industriel.

En d'autres termes, il est plus important pour moi que la politique des investissements étrangers ou le Fonds de développement économique et social contribuent à l'organisation que nous sommes en train de mettre en place, plutôt que de rechercher, dossier par dossier, à répondre à des difficultés particulières. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas le faire. A cet égard, j'indique à M. Poncelet que les nouveaux organismes mis en place — comité de politique industrielle au niveau du Premier ministre, groupe des suppléants, effort de coordination sur les grands secteurs — portent leurs fruits. D'autres part, au niveau des grands comités, la présence du ministère n'est pas seulement d'information, ni même de rapport, mais elle est d'abord une présence responsable. Je prends, par exemple, le cas des investissements étrangers : certes, la signature est celle du ministre de l'économie et des finances ; mais chaque décision est préparée en commun et, lorsque des divergences apparaissent, je discute personnellement avec le ministre des finances des problèmes qui peuvent se poser, de telle façon que les deux politiques que l'on peut poursuivre se conjuguent, et qu'il n'y a qu'une politique, celle du Gouvernement, éclairée par ses différents aspects, mais véritablement unitaire.

Je souhaite, par conséquent, que ce débat soit l'occasion de mieux présenter cette action d'ensemble ; aussi suis-je d'accord avec M. Herzog pour rechercher une information plus large au niveau parlementaire.

A dire vrai, ce ministère, qui présente la singularité de toucher à deux grands domaines d'activité, qui fait que cinq rapporteurs se succèdent à la tribune pour en parler, qui relève de la compétence de trois commissions à l'Assemblée et de deux commissions au Sénat, ce ministère doit faire face à une charge d'information qui se révèle très lourde : les deux cents questions et plus qui m'ont été posées sur la seule recherche scientifique le font apparaître clairement.

Les documents que nous diffusons : l'annexe recherche — publiée tardivement certes, mais pour des raisons qui tiennent à la procédure budgétaire, car les derniers arbitrages doivent y être transcrits et peuvent modifier son contenu — l'annexe recherche, tardive mais complète, et l'ensemble des documents que nous publions régulièrement, à commencer par les comptes rendus d'activité des grands organismes dépendant du ministère, apportent, me semble-t-il, des réponses et des informations de caractère général.

Voilà ce que je tenais à dire à titre d'introduction rapide.

J'aborde maintenant le problème de la recherche, en essayant de répondre à un certain nombre de questions qui m'ont été posées, plutôt que de reprendre le texte que j'avais préparé et qui, peut-être, ne portait pas assez directement sur les problèmes qui ont été évoqués par les différents rapporteurs.

Je commencerai par une remarque qui dépasse le cadre de mon ministère, mais qui s'inscrit dans son rôle de coordination. Il est de fait que, quelles que soient les critiques que l'on apporte à notre politique de la recherche, nous voulons, de la manière la plus claire, dans cette année 1971, marquer l'accroissement de l'effort global — les rapporteurs l'ont rappelé — et adapter de la meilleure manière possible les crédits aux objectifs visés.

Là encore, je dirai, non pas à MM. Herzog et Sourdielle, qui ont souligné cet effort d'adaptation, mais à M. Poncelet, qui a posé la question des services votés, que je me suis efforcé d'introduire délibérément dans toute l'action de mon ministère la disparition en quelque sorte de la notion de services votés. La transformation même de la structure du budget l'établit, mais pour la partie la plus importante des crédits que je gère — qui sont des crédits de recherche — ou de ceux que je contrôle, nous abandonnons progressivement la procédure des services votés.

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Et nous cherchons au contraire à réfléchir sur les perspec-

tives, à définir des moyens, à introduire en quelque sorte dans les faits une réflexion pluriannuelle au lieu de nous contenter d'enregistrer chaque année des modifications.

Sur ce point, je pourrais aller beaucoup plus loin encore. Je suis convaincu que c'est la voie dans laquelle il faut s'engager, sinon pour tous les budgets, du moins pour les budgets d'action, je dirai : de mission dont j'ai effectivement la charge.

Ma deuxième remarque concernera l'opposition que l'on fait parfois entre l'effort particulièrement marqué au bénéfice du développement et de la création économique et l'effort de recherche fondamentale.

J'ai eu l'occasion de dire en commission que l'on n'avait pas le droit d'opposer ces deux efforts, et d'abord parce qu'il existe un lien extrêmement étroit entre ces activités. En effet, ne se produit-il pas parfois, chez certains chercheurs, chez certaines personnes, une fusion intime de l'activité de recherche la plus élevée et de l'action d'application économique la plus précise ? Il suffit de citer le nom du professeur Néel pour voir combien cette intimité peut être réalisée. On peut avoir obtenu le prix Nobel de physique et être en même temps l'homme, que l'on cite en exemple, des liaisons entre les activités de recherche et les activités économiques et industrielles.

D'autre part, je suis persuadé que la simple considération des chiffres du budget établit très clairement que nous ne sacrifions pas la recherche fondamentale. Après tout, la croissance des crédits de recherche est plus importante dans ce budget que celle de la moyenne des crédits. Avec une majoration de 11,6 p. 100, ils croissent plus rapidement que la moyenne du budget de l'Etat. Pourquoi ? Parce que j'ai tenu, ce faisant, à exprimer ma certitude que la croissance économique, la qualité de notre société, le rayonnement de notre pays, notre aptitude au progrès industriel passent justement par le développement de l'effort de recherche, fût-ce de la recherche la plus gratuite.

Je crois avoir utilisé souvent l'expression de « chaîne continue ». Je ne crois pas qu'il y ait de séparation dans la réflexion d'ensemble que nous devons faire, entre la recherche la plus fondamentale et la recherche la plus appliquée. En réalité, l'ambiance générale, la capacité intellectuelle générale d'un pays part bien de ce qu'il a de plus élevé pour retrouver ensuite, au niveau de l'application, non pas la sous-traitance, ou la capacité à imiter sur le plan de la technologie, mais la création. On ne peut pas se soustraire de la haute capacité scientifique si l'on veut obtenir la technologie la plus avancée.

Quand on pense aux industries de pointe on s'aperçoit bien de cette intimité. C'est là aussi que l'on voit les hommes de l'application au contact constant des hommes de la réflexion la plus pure. C'est dans ce domaine que la liaison par exemple entre l'université et l'industrie au niveau de la recherche est, de toute évidence, la plus forte et la mieux assurée.

Nous devons faire, dans ce domaine de la recherche fondamentale, un effort particulier ; je crois que cet effort, je l'ai inscrit dans le budget.

Mais je crois aussi que nous n'avons pas le droit de ne pas nous dire, comme l'a rappelé M. Sourdielle, que des choix doivent être opérés, que l'organisation doit répondre aux ambitions que l'on se fixe, qu'il n'est pas possible, dans ce domaine, d'ignorer la préoccupation du pays de voir des sommes considérables dépensées de la manière la plus harmonieuse et la plus efficace.

Cela laisse sa part à la gratuité. Il suffit de voir ce qui se passe dans l'enseignement supérieur ou au C. E. R. N. pour le comprendre. Mais cela impose la volonté de faire en sorte qu'une organisation générale de la recherche réponde bien à l'économie des moyens qui nous est imposée par leur limitation même.

Cela dit, le principal de mon propos en matière de recherche sera orienté vers les grands organismes évoqués tout à l'heure par les rapporteurs, et sur les politiques qu'ils doivent poursuivre.

En ce qui concerne le Commissariat à l'énergie atomique, j'indique à M. Herzog que je considère que l'effort poursuivi depuis un an n'est certainement pas parvenu à son terme puisque nous sommes obligés, derrière une redéfinition et une clarification des missions, derrière l'ensemble des précisions apportées à l'occasion du décret auquel il a fait allusion, de mettre en place ensuite une organisation d'ensemble qui réponde bien aux méthodes modernes de gestion que je souhaite mettre en place, une gestion plus décentralisée, une gestion par programmes, qui réponde effectivement à des objectifs correspondant à ce qu'aura fait en 1970 le Commissariat, et qui soit la continuation de l'action que nous avons entreprise.

De même, il est nécessaire de retenir du rapport Cristofini ce qu'il a proposé en ce qui concerne la répartition des tâches

qui d'ailleurs s'amorçait entre le C.E.A., Electricité de France et l'industrie. J'ai l'impression que ce document a bien clarifié les données. A ce sujet, j'ai déjà indiqué que c'était dans cette voie que je voulais aller. L'effort que j'ai poursuivi, tenacement, et pas commodément, depuis un an est en réalité un effort de certitude.

Dans cette tentative de définition d'une nouvelle politique je n'ai ni succombé au souci de conservatisme, ni imaginé que, par principe, il fallait maintenir l'organisme tel qu'il était, ni succombé à la mode des nouveautés, ni recherché systématiquement et par principe une transformation radicale.

C'est donc après un examen très sérieux, qui ne doit rien à aucune de ces deux facilités, que j'ai pensé qu'il fallait préserver les remarquables capacités dont disposait l'organisme, les utiliser au mieux, fût-ce au prix d'une certaine adaptation. Pourquoi ? Parce que, en définitive, il est normal et légitime que le Commissariat poursuive son activité de recherche fondamentale. Il y a réussi. Il en possède les moyens. En matière de physique des hautes énergies, il constitue un organisme tout à fait remarquable, un instrument de réflexion et d'action.

Certes, une meilleure coordination doit être assurée — et nous nous y employons — avec les autres activités de recherche fondamentale, mais pourquoi, au moment même où nous pensons qu'une certaine croissance de la recherche fondamentale doit avoir lieu, alors que nous admettons qu'en matière de physique des hautes énergies, sa croissance doit être un peu moins élevée que la croissance moyenne, mais doit tout de même subsister parce que nous sommes présents dans les meilleures activités, pourquoi dire alors que le Commissariat, parce qu'il est le commissariat, s'en trouverait progressivement exclu ? Je le répète, il a des moyens ; il a des hommes ; il a son unité et ses programmes. Il faut le confirmer dans cette voie.

Il est vrai qu'en matière de recherche appliquée, et en matière d'industrie, une évolution profonde s'est produite. Mais il reste devant nous l'immense champ des nouvelles générations en matière de filières atomiques et notamment dans le domaine des surgénérateurs, où la priorité doit être marquée, l'a été et l'est encore dans le budget qui vous est proposé.

En fait, il s'agit là d'un domaine où nous avons pris progressivement une place tout à fait remarquable, sans doute parmi les meilleurs du monde. Je rappelle l'exemple du réacteur Rapsodie dont la puissance a été augmentée en 1970 et qui est le réacteur le mieux adapté aux essais de combustibles pour la nouvelle filière. De même le calendrier de Phénix sera respecté. Je n'ai donc pas vu de raison pour enlever au Commissariat les responsabilités qui étaient les siennes dans ce domaine. Je crois au contraire que l'expérience que nous faisons sur Phénix, sous la responsabilité du Commissariat, avec une équipe mixte, Commissariat à l'énergie atomique, E. D. F. et industrie, mais avec la maîtrise d'œuvre du Commissariat, est concluante et doit pouvoir servir pour les prochains prototypes.

De même, nous devons poursuivre les études de perfectionnement de la filière uranium naturel-graphite-gaz, tout simplement parce que les résultats des recherches faites pour cette filière sont en train de se traduire dans nos premières réalisations relatives à la production d'énergie d'origine nucléaire. Les efforts que nous pouvons faire pour que le fonctionnement de ces installations soit meilleur et plus économique doivent finir par être payants. Il est donc naturel que nous les poursuivions non pas dans la dispersion mais dans la logique économique.

Enfin j'ai demandé au Commissariat, ainsi qu'à certains industriels auxquels j'ai écrit, qu'une coopération technique s'établisse sur la nouvelle filière que nous avons adoptée : eau légère-uranium enrichi, de manière non pas que l'on s'efforce de tout modifier mais de manière à tenir compte du fait que cette filière évoluera. Elle est en train d'évoluer, elle a évolué depuis ses débuts, évoluera encore, mais elle est installée tout de même pour quinze, vingt ou vingt-cinq ans. Même lorsque les surgénérateurs seront là, le Commissariat continuera encore longtemps à construire des centrales de ce type.

Il est donc normal de prévoir que la technique et la technologie actuelles évolueront et que nous devons nous organiser pour prendre notre part à cette évolution et y associer le commissariat.

Notre action dans ce domaine, et sur ce point je réponds à une question de M. Lucas, est très largement tournée vers la coopération internationale. Je laisse de côté le problème de l'uranium enrichi pour lequel il est clair que nous devons construire une usine dépassant les besoins du seul marché européen, quel qu'il soit, et pour lequel aussi les décisions à

prendre ne devront intervenir qu'aux alentours de 1973 ou 1974. Pendant ce temps, il est nécessaire que soit poursuivi l'ensemble des études. Nous poursuivons celles sur la diffusion gazeuse et nous entreprenons certains travaux sur l'ultracentrifugation. Nous nous efforçons de préparer un dossier qui permette en temps opportun à l'Europe ou aux nations qui se regrouperont pour lancer cette usine de porter un jugement économique et technique satisfaisant sur les procédés utilisables.

J'en viens à un exemple qui me permettra de parler du problème de la coopération internationale : celui d'Euratom.

En matière de coopération internationale, je crois d'abord qu'il faut bien voir qu'une grande partie de la coopération existe déjà et ne peut pas prendre de forme autre que celle qu'elle a aujourd'hui. Je veux dire par là qu'une grande partie de la recherche est une recherche fragmentaire, parcellaire qui s'opère au niveau de l'enseignement supérieur, au niveau de laboratoires de taille moyenne ou modeste sur des points parfois très particuliers. Là, il existe déjà, par l'information ou par les échanges d'hommes, une coopération internationale non dénommée, mais qui représente probablement l'essentiel de cette sorte d'osmose intellectuelle qui s'opère au niveau de la recherche internationale. Il n'est que de voir ce qui se passe avec les Etats-Unis ou avec l'Union soviétique pour constater que, dans ce domaine, les moyens sont déjà très nombreux et très importants.

Quand on parle de coopération internationale, par conséquent, et en quittant ce champ traditionnel mais très élargi depuis quelques années de la coopération internationale qui existe déjà, à quoi pense-t-on ? Je dirai : à quoi pensons-nous ? Car, pour ma part, je partage entièrement votre sentiment sur la nécessité de rechercher, dans certains secteurs, une coopération plus étroite.

Nous pensons d'abord à la réalisation d'installations qui dépassent soit les besoins d'un pays donné, même si elles ne sont pas très coûteuses, soit ses possibilités financières lorsqu'elles sont très coûteuses et où, par conséquent, la logique économique et la logique d'utilisation conduisent à tenter un effort international.

Un exemple : le Centre européen de recherches nucléaires — C.E.R.N. Mais aussi un autre exemple sur lequel je reviendrai tout à l'heure : une partie des programmes spatiaux.

Un deuxième champ d'activité réside dans une coordination plus efficace des recherches entreprises par plusieurs pays sur le même sujet ou sur des sujets analogues, soit que l'importance de l'affaire ne justifie pas que chacun y consacre l'action de centaines et de centaines de personnes, soit que l'originalité du travail risque d'être limitée et que l'effet de duplication au niveau international peut apparaître. Cela justifie dans les deux cas que l'on s'efforce de concentrer des moyens sur des points précis et particuliers, pour éviter que tout le monde procède aux mêmes recherches, même si, financièrement, elles ne posent pas de graves questions.

Cela peut être encore, bien qu'on taxe quelquefois la coopération internationale de moins grande efficacité, la considération de l'efficacité lorsque, dans certains domaines, il faut rassembler des équipes de disciplines, et parfois de nationalités, différentes, pour obtenir la pleine mesure de ces équipes et un résultat final entièrement satisfaisant.

Cela peut être enfin des travaux que l'on engage ensemble, non pas parce qu'ils sont trop coûteux, mais parce que, si peu coûteux qu'ils soient, ils sont déjà trop chers, par rapport aux priorités que l'on s'assigne, pour être effectivement entrepris au niveau d'un Etat et qui retrouvent une place dans les priorités si la charge qu'ils entraînent en est diminuée des trois quarts ou des quatre cinquièmes.

Dans ce domaine, une série de travaux moyens peuvent être entrepris à l'échelle internationale alors qu'à l'échelle nationale, on finirait par les rejeter en disant : 10 millions de francs, oui ; 50 millions, non.

Il y a tout un champ qui mérite sans doute d'être approfondi pour la coopération internationale qui, comme l'a remarqué M. Herzog — je le dirai moi-même à propos de l'espace — est plus facile à définir intellectuellement qu'à réaliser effectivement.

En ce qui concerne Euratom, par exemple, se pose la triple question de la concentration des moyens, de la qualité des programmes et de la qualité de la gestion, pour apporter une réponse plus positive à l'interrogation qui nous est faite. Je ne crois pas que le fait de vouloir la coopération internationale justifie plus, au niveau des relations avec d'autres Etats que sur le plan national, où nous faisons en ce moment un grand effort de rationalité des choix, l'acceptation de réaliser n'importe quoi parce que l'étiquette serait d'une couleur différente. Au contraire, la même rigueur doit être appliquée aux problèmes internationaux qu'aux problèmes nationaux et il serait condam-

nable que nous poussions, avec la vigueur que nous y mettons, cet effort de clarification dans les domaines budgétaire et économique en oubliant que, sur le plan international, ces problèmes se posent aussi et peut-être à un degré plus grand parce que l'opération internationale est plus difficile.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Voilà ce que je voulais vous dire sur la coopération internationale.

Je termine sur un dernier point concernant le Commissariat. Nous lui demandons de poursuivre une œuvre de diversification — vous avez, monsieur Herzog, évoqué cette question — mais de la faire clairement et dans des conditions économiques satisfaisantes. Ce n'est pas pour maintenir l'activité du commissariat qu'il faut le faire ; c'est, comme vous l'avez dit, pour répondre à des problèmes économiques réels.

Il faut donc partir de deux données.

La première, ce sont des moyens très grands débordant, le cas échéant, le cadre nucléaire et des équipes très puissantes aptes à travailler dans un certain nombre de secteurs qui dépassent ce cadre. C'est la bonne utilisation des moyens du commissariat.

La seconde, c'est l'absence de réponse, au niveau de l'industrie privée ou d'autres organismes, à des problèmes que l'on peut légitimement se poser, même s'ils ne sont pas dans ce secteur nucléaire. Tout cela doit aboutir, et j'ai demandé à la nouvelle équipe du commissariat de me proposer un certain nombre de cas possibles de diversification. Celle-ci est d'ailleurs déjà amorcée et je ne citerai qu'un exemple, celui du dessalement de l'eau de mer pour lequel la collaboration qui s'est instaurée entre le commissariat et des équipes industrielles a permis à ces dernières de développer des procédés qui nous ont conduits à réaliser la plus importante usine faite dans le monde, à Koweït.

C'est un exemple ; il y en a beaucoup d'autres. Dans les domaines de la corrosion, de la pollution, dans certains domaines touchant aux matériaux, nous pouvons trouver une réponse.

En ce qui concerne l'espace, je ne partage pas le sentiment de M. Herzog — c'est d'ailleurs normal à la place que j'occupe, mais j'espère pouvoir démontrer que j'ai raison — selon lequel il n'y a pas de politique spatiale clairement définie. Sur ce point, je ne suis pas entièrement M. Herzog, sauf lorsqu'il constate que les difficultés sont largement extérieures à la politique spatiale française elle-même.

Je crois qu'il y a une politique spatiale qui s'inspire d'abord d'une position que nous avons prise : reconnaître l'intérêt économique, technologique et politique d'être présents, à terme, dans ce que j'appellerai le marché de la communication passant par l'espace.

Dans un délai de dix ou quinze ans, probablement une grande partie des télécommunications, sûrement une partie de l'information par la voie de la télévision, vraisemblablement une partie de la formation et de l'enseignement, au moins en ce qui concerne les échanges entre pays, se feront par la voie des satellites.

Il y a donc là un grand marché qui, si nous ne sommes pas présents, nous et l'Europe, peut être commandé par les plus grands pays, la France et les nations européennes étant alors, en quelque sorte, absentes de la technologie, donc de l'industrie, et n'intervenant que comme des sous-traitants.

Nous prenons un pari sur cette évolution. Il n'est pas certain qu'elle s'opère avec l'ampleur que je viens d'indiquer, mais si elle se produit, nous n'aurons pas eu le droit d'en être absents et là réside la motivation profonde de cette politique. On peut en débattre pendant des journées, des semaines ou des mois. S'il ne se passait rien, nous aurions eu raison d'être absents, mais s'il se passait quelque chose, nous aurions bien lourdement hypothéqué l'avenir. (Applaudissements.)

Dans le cadre ainsi défini, il faut donner la priorité aux satellites d'application, et qui dépassent ce grand marché dont j'ai parlé, encore que l'on puisse penser que les navigations aérienne et maritime sont elles-mêmes des marchés des communications.

J'estime cependant que nous ne pouvons pas, nous ou l'Europe — et j'y reviendrai — être totalement absents de la recherche proprement scientifique, fondamentale dans ce domaine, pour la raison que j'ai exposée, à savoir que cette recherche crée, dans une large mesure, l'environnement intellectuel et technologique à partir duquel l'effort d'application doit se développer. Il doit donc y avoir priorité, mais pas exclusivité pour les satellites d'application.

Qui dit satellites, dit lanceurs, car aucune politique, dans ce domaine, n'est cohérente si elle aboutit à la mise au point de satellites destinés à demeurer au sol. Nous sommes contraints, si cette politique a sa logique et elle doit l'avoir, à prévoir la construction de lanceurs. Mais de préférence — et c'est bien l'orientation que j'ai voulu donner à ce budget — nous devons rechercher une large coopération européenne dans ce domaine, non pas seulement pour une raison financière, encore que celle-ci intervienne pour une très large part, mais aussi pour une raison plus simple.

J'ai parlé tout à l'heure du marché de la communication. Quand il s'agit de l'espace, ce marché ne peut être un marché national. Il est donc nécessaire, pour des raisons techniques et financières, mais aussi de marché, de chercher une plus large association entre les utilisateurs éventuels de façon qu'ils aient les mêmes intérêts à utiliser des techniques qu'ils ne peuvent développer seuls.

Cela doit nous conduire enfin — et j'en aurai terminé avec le premier volet de cette politique — à mener un effort national minimum, mais satisfaisant.

Là encore, je dis clairement que le budget que j'ai préparé avec M. Bernard Lafay marque bien cette orientation.

Toutes les conversations que j'ai eues avec ceux qui s'occupent de l'espace, tous les exemples que nous voyons autour de nous contribuent à montrer qu'il est indispensable, dans le grand pari de l'espace, de ne pas s'établir uniquement en sous-traitants, mais de garder une part de création. Si nous négligeons cette part de création, nous nous rétrécissons en tant que sous-traitants de grands satellites ou d'exécutants de grandes décisions prises à l'échelon européen. Cela est vrai pour la France. Il suffit de constater l'évolution du budget allemand pour s'apercevoir que c'est vrai aussi pour l'Allemagne. Ce que font sur le plan national les Anglais qui n'épousent pas complètement nos idées en matière européenne, prouve que le même raisonnement a été fait en Grande-Bretagne. Dans mes conversations avec les responsables de la N.A.S.A. j'ai été frappé de constater que, si l'idée d'un certain effort national était jugée nécessaire, le désir de participer à une coopération internationale était loin d'être absent.

Ce que je viens de vous décrire constitue donc en soi une orientation et une politique ; nous avons tenté, avec M. Lafay, de faire en sorte que le budget en rende compte. J'indique en passant que cette politique et ce budget sont compatibles avec l'évolution poursuivie sur le plan régional, notamment avec les transferts à Toulouse.

Mais où les choses se compliquent, comme l'a indiqué M. Herzog, et où nous nous trouvons à la croisée des chemins, c'est dans le domaine européen.

Nous avons pris une position très explicite au mois de juin dernier, en présentant avec M. Lafay un programme européen qui s'inscrivait parfaitement dans le cadre de l'orientation que je viens d'exposer. Mais nous nous heurtons à deux difficultés.

La première, en quelque sorte inhérente à toute coopération internationale, est la difficulté de trouver les voies d'une action commune, chacun étant conduit à vouloir diriger principalement les travaux vers ce qui l'intéresse, et perdant de vue l'efficacité que pourrait avoir un effort bien construit et complet. La deuxième provient de l'interférence de l'offre américaine de coopération au programme post-Apollo avec le programme européen.

Cette interférence se produit à deux niveaux. D'abord, au niveau financier, car il est vrai que les coûts sont tels en matière spatiale qu'on ne peut pas ajouter à un programme complet et équilibré sur le plan national et européen un effort significatif en matière de coopération au programme post-Apollo. Ensuite, au niveau même du contenu, car il faut savoir ce qu'une telle coopération conduirait à retrancher du programme européen. Ce serait évidemment les lanceurs, puisque, pour une large part, le programme post-Apollo est un programme de lanceurs et de navettes.

Je peux résumer ainsi la situation : nous avons une vision claire de ce que nous recherchons, un budget ajusté, certes, mais qui s'efforce de bien couvrir la politique que nous poursuivons. Cependant, des points d'interrogation subsistent quant à l'avenir et concernent en réalité l'Europe.

Voilà ce que je voulais dire sur le programme spatial. J'ai essayé de répondre en termes simples à la question posée en décrivant le cheminement de notre pensée de façon à vous montrer ce que cherche le Gouvernement et quels sont ses problèmes.

Laissant à M. Lafay le soin de vous entretenir de la recherche océanographique, je dirai un mot de l'informatique. Nous avons

en ce domaine deux objectifs : aider au développement d'une industrie française ; faire connaître les possibilités de l'informatique et aider à sa diffusion.

Le plan calcul a apporté des résultats positifs, même s'ils sont restés en deçà de certains des espoirs qu'il avait suscités et quelles qu'aient été les difficultés. Maintenant, la C.I.I. a conquis ses marchés et elle est engagée dans sa propre activité intellectuelle et industrielle. Elle s'est en outre regroupée avec la S. P. E. R. A. C. — c'est un fabricant de périphériques — et elle est installée en quelque sorte dans le régime du plan calcul.

Mais, comme vous l'avez indiqué, il sera nécessaire — c'est le cas de tous les pays qui veulent entrer dans l'informatique — de poursuivre l'effort de négociation et de réflexion sur une nouvelle convention. Cela est d'autant plus nécessaire que les concurrents sont puissants et que le marché de l'entreprise, encore en développement, est malgré tout étroit ; que la part qu'y prend le secteur public est d'ailleurs beaucoup plus importante que celle du secteur privé.

Pour ma part, monsieur Herzog, je suis très ouvert à cette coopération internationale et c'est bien dans cette voie que nous nous sommes engagés, non pas récemment, mais dès 1966, puisque j'ai écrit de ma main, dans le rapport sur le plan calcul — et cette conclusion a été adoptée par le Gouvernement — qu'au terme de la première phase, celle de la mise en place d'un début d'industrie, il serait inévitable, pour les raisons que vous avez indiquées et qui tiennent au marché et aux techniques, de se tourner vers la coopération internationale.

Nous nous sommes donc engagés dans cette voie, sous la forme des accords que vous avez mentionnés. Il est cependant nécessaire de l'explorer, non seulement pour nous, mais aussi pour ceux qui nous entourent, si nous voulons atteindre notre objectif qui est d'obtenir une capacité nationale dans le cadre d'une action de coopération intelligente sur les plans technique et commercial. A cet égard, je pourrais reprendre en grande partie les termes que vous avez utilisés pour qualifier ce marché et cette nécessité de dépasser le cadre purement national.

Concernant la diffusion de l'informatique, j'insisterai brièvement sur l'action que poursuit la délégation à l'informatique dans le secteur public, avec le soutien des commissions qui existent dans les différents ministères, mais aussi d'une commission interministérielle qui vient d'être créée, en intensifiant notamment l'effort d'information et celui de recherche qui s'appuient sur l'I.R.I.A.

Dans ce travail très quotidien que doit accomplir un ministère tel que le mien, j'estime, avec M. Lelong, que la considération des problèmes de formation est primordiale, mais plus encore lorsque la responsabilité du ministère est directe, comme c'est le cas en informatique. C'est la raison pour laquelle, aux divers niveaux, nous accélérons la mise en place de moyens de formation : baccalauréat, maîtrise en informatique, création d'I.U.T. spécialisés — action qui se poursuit en liaison avec l'éducation nationale — mais également formation permanente, recyclage, avec le centre d'études pratiques en informatique et automatique et avec l'I.R.I.A.

En même temps, nous insistons sur l'activité de l'I.R.I.A. dans la recherche fondamentale et appliquée, par exemple, avec des études sur l'application de l'informatique en médecine, dans l'enseignement, ou dans la documentation.

Dans le domaine de l'enseignement, nous procédons à des essais d'enseignement assisté dans les facultés des sciences de Paris et de Toulouse et à la faculté de médecine de Paris. Ainsi, pour cette industrie, notre politique ne se borne pas seulement à sa création ou à son développement, mais elle s'intéresse aussi à la diffusion de l'informatique et à la formation professionnelle, d'autant plus que nous savons que beaucoup d'emplois s'y créeront. Dans une politique de qualification des hommes, il est raisonnable de mettre en œuvre les moyens pour résoudre les problèmes d'emploi.

Enfin, en matière de recherche, nous avons des moyens d'intervention directe — sur lesquels j'insisterai moins que je ne l'avais prévu car je m'aperçois qu'en m'efforçant de répondre à tout, je dépasse le cadre de mon propre exposé — mais essentiellement des moyens d'action concertée et de recherche-développement.

L'action concertée possède à mes yeux une importance d'autant plus grande qu'elle témoigne de la vertu de la concertation, c'est-à-dire de l'association de chercheurs de l'université, d'institutions publiques, d'entreprises privées et d'industries, sur un programme et avec des résultats qui, dans le passé, ont été bons.

L'industrie française des composants est sortie, pour une part, d'une action de ce type, appuyée sur l'action de certains ministères, comme celui de la défense nationale ou le mien.

C'est le cas également pour les instruments de mesure scientifique où les résultats obtenus en matière de métrologie reposent, pour une large part, sur une telle action. C'est le cas aussi pour des matériaux nouveaux, à la suite de ce qu'on appelle l'action chimique macro-moléculaire.

C'est le cas pour l'action concertée génie biologique et médical, type d'action excellent puisque nous avons là l'association, en quelque sorte, des mécaniciens, des médecins et des biologistes pour répondre à des problèmes qui sont indiscutablement au carrefour des trois disciplines dont aucune ne pourrait, seule, trouver la réponse.

Par conséquent, grand effort d'action concertée et je me félicite de voir qu'une partie — une partie seulement, mais une partie — de l'effort de recherche fondamentale s'oriente vers la notion de programme et d'action thématique, pour reprendre le mot que nous utilisons aujourd'hui. Je pense notamment au C.N.R.S. qui s'oriente de plus en plus vers cette activité avec l'idée d'établir un véritable budget destiné à la réalisation d'un certain type de travaux d'aspect général. Il en est de même pour l'I.N.S.E.R.M. où démarrent des actions de même nature.

Il faut que nous fassions évoluer ces actions concertées, que, dans l'avenir, nous en achevions un certain nombre, et comme elles se ferment progressivement, que nous en trouvions de nouvelles. C'est le travail qui est entrepris pour 1971.

Il faut également que nous ayons la sagesse de ne pas nous engager trop vite ni trop puissamment dans ce que nous croyons être une action concertée et qui, en réalité, n'est peut-être qu'un premier essai de réflexion sur la manière de faire une action concertée.

Il y a eu une action concertée sur l'urbanisation. Elle a démarré peut-être trop vite avec des moyens de recherche insuffisants au départ. La procédure à laquelle nous pensons, procédure pour lancer en quelque sorte les actions concertées, les actions complémentaires coordonnées, va répondre à cet objectif. Nous essayons donc de faire vivre cette procédure, de lui donner des moyens plus importants en l'adaptant aux problèmes nouveaux qui surgissent, en l'assouplissant pour qu'elle ne soit pas trop lourde alors que nous ne sommes qu'au démarrage d'une idée.

Le problème est le même pour l'aide au développement. 436 millions de francs ont été engagés depuis 1965 tout au long de domaines les plus variés tels que l'aérotrain, le procédé S.E.C.A.M. ou la voiture électrique. Une partie des dossiers reste aujourd'hui en quelque sorte en activité. Je veux dire par là que le développement prévu en deux ou trois ans a été poursuivi et que les produits commencent à apparaître sur le marché. 28 p. 100 environ des dossiers — un petit tiers ou un gros quart — en sont au stade de la réalisation effective et du passage au marché. Sur ceux-là, 30 p. 100 déjà donnent lieu à des remboursements au titre de l'aide au développement, ce qui est à peu près conforme à nos prévisions, encore que, dans un certain nombre de cas, les réalisations soient plus brillantes qu'on ne l'attendait et que, dans d'autres, le délai de mise en place et d'arrivée sur le marché ait été plus long.

Cela me conduit à indiquer ce que je désire faire. D'abord, je souhaite que la recherche technique et la réflexion commerciale soient mieux associées. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai créé un secrétariat permanent de telle manière que le dossier soit constamment suivi sous l'ensemble de ses aspects techniques et commerciaux par la même personne. Enfin, je souhaite une plus grande souplesse de la procédure. Je n'insisterai pas sur ce point. Nous venons de prendre un ensemble de dispositions dans ce sens. Je souhaite également sa plus grande diffusion et je rejoins ici M. Poncelet qui a posé le problème de l'information. Il s'agit d'une procédure qui n'est pas encore suffisamment connue, notamment sur le plan régional et au niveau des petites et moyennes entreprises.

J'ai, d'ailleurs, soumis ce thème de réflexion à la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

En matière de politique de la recherche scientifique, quelles sont les lignes directrices ? Il s'agit d'abord de faire une grande place à la recherche dans notre action économique et dans notre croissance, en maintenant un équilibre satisfaisant entre les différents types de recherche et, par conséquent, en faisant à la recherche fondamentale une place importante, en accroissant plus fortement les moyens affectés à la recherche-développement et à ses applications. Cette voie, d'ailleurs, ne nous est pas propre. Si l'on regarde le spectre des grands pays, on y trouve les mêmes orientations et les mêmes attitudes.

Ensuite, il faut définir et suivre des politiques claires, même si, monsieur Herzog, il est plus facile de se fixer une politique que de la suivre parfaitement, lorsqu'elle est guidée par une série d'événements extérieurs, comme les décisions internatio-

nales. De toute façon, il importe de voir clairement et simplement le contenu des politiques poursuivies et de quelle façon on peut les contrôler et les développer.

Enfin — et j'aurais souhaité être plus long sur ce point — j'aimerais voir se développer l'innovation. Nous vivons, en effet, à l'époque de l'innovation. Sur ce plan, je souhaite poursuivre une triple politique qui s'attache à l'ensemble des moyens de recherche et d'information dont nous disposons. D'abord, il convient de pousser au développement des liaisons entre l'Université et l'industrie, et aider à la création de pôles d'innovation dans nos régions.

Je crois, à cet égard, que l'aménagement du territoire y trouvera tout autant son compte que la politique économique que nous voulons poursuivre.

Il faut pousser également le financement, qui ne doit pas seulement concerner l'I. D. I., auquel j'ai demandé de s'intéresser à l'innovation. Il faut enfin souhaiter voir apparaître, en France, ce qu'on appelle les capitaux de risque. Il est indispensable que les petites et moyennes entreprises, quand elles peuvent être bien gérées, puissent trouver un certain marché financier qui réponde à leurs problèmes.

En ce qui concerne l'industrie, je serai plus bref, me réservant de développer plus longuement ce sujet lorsque je répondrai aux différentes questions qui seront posées.

D'abord, je remarque que l'année 1970 a été, dans l'ensemble, plus satisfaisante qu'on ne l'avait prévu. En effet, la progression, selon les comptes provisoires de la nation, aura été de 8,2 p. 100 pour la production industrielle. Je crois qu'il est bon de la comparer à la progression moyenne qui a été, dans les dix dernières années, de 6,3 p. 100.

Il faut, à mon avis, attacher de l'importance à l'effort d'investissement. Je n'y insiste pas, mais il est capital pour ce pays qu'en trois ans, en comptant l'année 1971, compte tenu des prévisions que l'on peut faire, l'effort moyen d'investissement ait été de 60 p. 100. Il ne faut pas se faire d'illusions, on repousse les frontières de l'expansion en créant de nouvelles capacités de production plus modernes. Cela est d'autant plus important qu'une grande partie de notre production industrielle et de notre orientation d'investissement est allée vers les marchés extérieurs et avec le souci des marchés extérieurs. Là encore, je n'insiste pas, c'est une nécessité évidente de notre économie.

Nous avons donc une base industrielle qui s'affermirait, qui permet d'envisager des perspectives de croissance plus rapides dans le courant du VI^e Plan, de l'ordre de 6,5 p. 100. Mais nous sommes obligés, dans la même période, de pousser l'ensemble des efforts qui permettront de réaliser ce développement industriel. Dans la compétition, il n'y a pas d'autre moyen que de nous développer rapidement. Pour cela, il faut accroître nos capacités d'épargne, il faut concentrer et aménager nos structures industrielles, il faut accroître les moyens de formation — j'y reviens et j'y insiste — et nous devons aussi lutter contre les effets négatifs du progrès industriel, ce qu'on appelle les nuisances au sens large du terme.

Je laisse de côté les problèmes fondamentaux qui tiennent à la civilisation industrielle et à la manière de la maîtriser par d'autres aspects que ceux qui concernent le ministre du développement industriel et scientifique, encore qu'une partie de la recherche scientifique doive être orientée, indiscutablement, vers ce gigantesque et si difficile problème.

Je ne veux pas reprendre l'examen détaillé des différents secteurs de l'industrie. Je dirai seulement un mot de plusieurs qui ont été évoqués ici : d'abord celui de l'énergie, qui connaît bien, actuellement, le type de croissance que nous pouvions prévoir, c'est-à-dire le rythme d'à peu près 6 p. 100 par an, avec la certitude, ou la quasi-certitude, de passer en 1975 de 220 millions de tonnes d'équivalent charbon à 270 ou 280 millions.

Cela doit nous inciter à poursuivre, à intensifier une politique fondée sur la diversification et la sécurité de l'approvisionnement et sur la recherche du moindre coût au bénéfice de notre économie dans son ensemble.

En ce qui concerne le pétrole, l'année 1970 aura vu des évolutions importantes sur le plan économique d'abord ; elles sont connues sur le plan des structures, en ce qui concerne la France, puisque, par exemple, le rapprochement entre Elf et Antar, sans modifier le poids respectif des principaux fournisseurs de pétrole brut, permet une restructuration, une plus grande capacité d'Elf sur le marché national.

Je crois répondre ainsi partiellement à vos préoccupations, monsieur Poncelet. J'ajoute d'ailleurs que Elf, ou l'E. R. A. P. plus généralement, poursuit un effort de diversification de ses sources d'approvisionnement puisqu'elle travaille à l'heure actuelle aussi bien en France que dans la mer du Nord, en Libye, en Espagne.

Nous avons d'autre part — mais je ne veux pas y insister — pris en compte nos engagements européens et modifié notre réglementation de façon que nos objectifs soient respectés mais que nous puissions respecter également les engagements pris par rapport aux traités.

Enfin nous nous sommes engagés, vous le savez, dans des négociations avec l'Algérie. Vous les avez évoquées. Ce sont des négociations qui dépassent le cadre du pétrole et des hydrocarbures mais dans lesquelles, évidemment, les hydrocarbures jouent un très grand rôle. Nous nous efforçons de définir — mais nous ne sommes qu'au début de la négociation — les bases d'une coopération qui soit une coopération assurée et, je l'espère, bénéfique pour les deux pays. Il est trop tôt pour dire ici ce que peut être cette coopération.

En ce qui concerne le charbon, les orientations définies en décembre 1968 devaient, parallèlement à une régression de la production charbonnière pour des raisons économiques et parfois pour des raisons techniques tenant à l'appauvrissement des mines, un vaste effort pour répondre aux questions sociales et régionales qui se posent.

Une heureuse conjoncture a permis l'augmentation des prix et, par conséquent, une diminution de la subvention aux charbonnages, mais n'a pas changé fondamentalement le problème qui nous est posé, et, malgré les progrès de productivité escomptés, il ne faut pas attendre un renversement fondamental de la tendance en matière de coût.

L'effort régional, de son côté, a été poursuivi. Mon ministère y est étroitement associé et on peut dire que dans les différentes régions minières, plusieurs dizaines de milliers d'emplois — plus de 50.000 — seront créés d'ici à 1975.

Un mot sur le Covesar : ce comptoir résulte d'un engagement international qu'il ne faut pas oublier, et qui exige de notre part un effort pour réduire nos achats de charbon. Un premier résultat obtenu dans ce domaine se traduit par une réduction de l'ordre de 350.000 tonnes. Par conséquent, nous répondons par l'action même que nous poursuivons à la préoccupation que vous avez exprimée, monsieur le rapporteur.

Je n'insisterai pas sur le problème du gaz, sauf pour rappeler que le gaz naturel va prendre une place croissante dans nos activités et que les procédés nouveaux de liquéfaction facilitent encore son accès sur le marché. Cela nous entraîne dans une véritable mutation de Gaz de France. Je n'en veux pour exemple que les 1.100 millions d'investissements prévus en 1971, c'est-à-dire 60 p. 100 de plus que la moyenne des dix dernières années. C'est une véritable mutation qui doit s'accompagner d'un effort de l'entreprise pour être aussi présente que possible sur le marché et aboutir aux résultats économiques les meilleurs.

En ce qui concerne l'électricité, la consommation a commencé à reprendre : le doublement doit se faire normalement sur dix ans et fera progressivement une place croissante à l'électricité d'origine thermique fondée sur le fuel.

Je dirai un mot à cette occasion du problème des centrales nucléaires dont j'ai parlé longuement au Sénat. Je voudrais simplement rappeler que, si nous avons fait cette diversification sur les filières à eau légère, c'est pour des raisons qui tiennent à leurs résultats économiques et parce que nous devons donner à notre industrie les chances de maîtriser complètement la technique qui est en train de s'imposer sur le plan mondial.

On ne peut pas, en matière nucléaire, séparer le problème énergétique du problème industriel. La compétitivité est pratiquement atteinte avec les centrales à fuel. Le marché est encombré par les techniques de l'eau légère et de l'uranium enrichi. Nous avons la certitude que cette génération durera longtemps, même après que d'autres techniques se seront installées sur le marché, parce qu'il en résulte des baisses de prix de revient importantes et que cela répond, de manière différente, aux besoins énergétiques.

Il faut donc que nous entrions dans la maîtrise de ces techniques. Ma préoccupation est de mettre en place un programme qui soit satisfaisant au double point de vue énergétique et industriel. J'attends sur ce plan les résultats des travaux de la commission présidée par le secrétaire général de l'énergie, commission appelée commission Péon, et ceux des commissions du Plan. Cela s'accompagne d'un renforcement des structures de production des matériels nucléaires que nous voyons par le rapprochement Alstom-C. G. E. et par la constitution de deux groupes mécaniques puissants : SFAC-CAFL, d'une part, et Balcock-Fives de l'autre.

Dans d'autres secteurs, la croissance a été forte. J'avais l'intention de parler un peu plus longuement de la chimie, taux de croissance de la production de 20 p. 100 en 1970 ; de l'équipement, croissance de presque 17 p. 100 ; de l'automobile, avec pour les six premiers mois de cette année une croissance de 12,5 p. 100 de la production et de 36 p. 100 pour les exportations.

Le temps qui passe m'incite à réduire la longueur de cet exposé. Ces exemples illustrent des méthodes de politique industrielle. J'avais aussi l'intention d'évoquer les problèmes touchant certains secteurs dans lesquels nous n'avons et n'obtenons pas les mêmes résultats et où apparaissent des difficultés.

Je répondrai à M. Poncelet sur l'industrie des biens d'équipement. La priorité est de renforcer les biens d'équipement. C'est indiscutable. Elle commande le développement régulier de l'économie. Elle est assurée à l'extérieur de débouchés importants et croissants. Une action d'ensemble est en cours, en liaison avec la profession.

C'est largement à mon initiative et après un entretien avec les différentes professions de la mécanique, que celles-ci m'ont apporté un programme ambitieux qui aboutit à augmenter de 10 p. 100 par an la production de l'industrie mécanique.

C'est un bon exemple de ce que l'on peut faire en utilisant des moyens qui ne sont pas forcément ceux du ministère du développement industriel et scientifique, parce qu'en fait, il ne s'agit pas seulement de financement, mais aussi de formation, comme le disait M. Lelong. Il s'agit encore de la promotion des exportations et d'une action diversifiée sur les différents marchés. Il s'agit enfin d'une structuration plus forte, et aussi des problèmes de financement. A cet égard, je ne crois pas que l'exemple de la sidérurgie puisse être complètement extrapolé.

Nous sommes en face de problèmes très différents selon qu'il s'agit d'une industrie concentrée et à investissements massifs ou d'une industrie diversifiée, pour laquelle existent plusieurs moyens de financement: d'abord le crédit national, puis le F. D. E. S. dont une partie des crédits doit être mise à la disposition de l'industrie mécanique pour aboutir à une action en quelque sorte professionnelle, celle des groupements, etc., et où, à la différence de la sidérurgie, l'Etat est appelé à intervenir sous d'autres aspects, ne serait-ce que comme client.

Nous avons un exemple type des actions que peut poursuivre mon ministère et qui consistent à définir des programmes et à se lancer ensuite dans une action d'ensemble reprenant la totalité des moyens dont dispose la puissance publique.

L'industrie textile est le deuxième secteur que je voulais évoquer. En 1969, nous avons constaté un développement rapide, mais l'apparition de nouvelles difficultés en 1970, difficultés conjoncturelles, malgré un effort de rénovation d'autant plus grand qu'il s'est manifesté par un effort d'investissement très important.

Je crois que l'industrie textile doit, dans notre pays, tenir une place importante. Je n'ai jamais été de ceux, et ce n'est pas la première fois que je le dis, qui pensent qu'un pays comme la France peut se passer d'une industrie textile. Au contraire, en observant l'évolution actuelle du marché textile, on constate qu'une large place est offerte à l'industrie textile sur les marchés national et international, ne serait-ce que parce que le marché est en croissance et diversification fortes.

En d'autres termes, ce n'est pas un marché de produits entièrement banalisés où les effets des investissements et des salaires sont irréparables. C'est un marché dans lequel la diversification, la capacité à conduire l'entreprise, la capacité technique continuent à jouer de plus en plus un grand rôle pour la formation des hommes.

Il reste que nous sommes devant un problème de renforcement des structures de cette industrie et même de sauvegarde en la fondant sur des structures d'une haute qualité.

Un effort a été entrepris dans le cadre du comité de rénovation industrielle et commerciale de l'industrie textile et nous examinons avec cette dernière si d'autres moyens ne pourraient pas être mis en œuvre pour aider cette branche à franchir la passe un peu difficile qu'elle connaît et si, à l'occasion, on peut escompter un meilleur avenir.

M. Pierre Leroy-Beaulieu. Très bien !

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Cela pose un autre problème que vous connaissez bien, le problème extérieur dans lequel il faut considérer l'ensemble des intérêts dont nous avons la charge.

Je prendrai un troisième exemple, celui de l'ameublement. Là aussi, il faut probablement entreprendre une action d'ensemble. Le marché s'affaiblit et surtout les produits importés l'envahissent. Il n'y a aucune raison, ni technique ni commerciale, pour que l'ameublement français soit inférieur, par exemple, aux ameubllements italien, allemand ou belge. Un effort est à entreprendre et nous sommes décidés à l'entreprendre.

Tout cela, en définitive, explique une certaine méthode et illustre le rôle que j'ai essayé de donner à mon ministère: pas de grands moyens, certes, mais une appréciation d'ensemble

sur les industries, un diagnostic et un établissement de priorités, une sensibilisation aux problèmes de l'industrie et une accélération de la compréhension des problèmes car, très souvent — et là le Parlement joue son rôle comme la puissance publique peut jouer le sien — annoncer clairement que des problèmes se posent est un moyen de faire évoluer le comportement des intéressés et d'abattre le mur dont ils s'entourent, dans leur conviction qu'il n'y a pas de véritables difficultés et que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes.

C'est le moment où les problèmes surgissent avec toute leur brutalité qui est le plus difficile. Il ne faut pas l'attendre. Sensibilisation aux problèmes et programme d'actions très diversifiées par la mobilisation de toutes les ressources disponibles en les proportionnant aux objectifs et sans tenir compte des frontières entre ministères, voilà ce à quoi je m'attache. C'est donc un rôle de catalyse.

Et c'est celui que je voudrais voir jouer, dans son secteur particulier, par l'institut de développement industriel sur lequel je n'insiste pas, car je crois pouvoir dire que nous l'avons déjà mis en place en respectant toutes les indications que j'avais données à cette tribune l'an dernier. L'I.D.I. commence ses interventions et je souhaite que, dans sa fonction de catalyseur, il se tourne plus largement vers les régions et notamment vers les sociétés de développement régional. Je prends acte, à cet égard, de l'observation formulée par l'un de vos rapporteurs.

J'abrège car le temps presse.

L'action doit se compléter sur le plan de la formation. Bien que je ne sois pas responsable des problèmes de la formation professionnelle, mon département s'efforce d'y tenir son rôle. J'ai cité l'exemple de la mécanique. Nous avons mis en place des groupes de travail pour répondre aux problèmes de formation professionnelle qui s'y posent, bien entendu, avec le ministère de l'éducation nationale.

Je pourrais parler de la gestion où notre tâche s'accroît au sein de la fondation nationale pour la gestion, pour la formation de professeurs, la diffusion de l'enseignement de gestion. Je pourrais parler des expériences pilotes d'enseignement de la gestion que nous mettons actuellement en place avec M. Kasperoit. J'ai rappelé notre effort en matière d'informatique parce qu'il y a là un problème évident et que mon ministère peut apporter une réflexion et des moyens. Nous nous y employons.

D'une manière générale, la formation est vraiment, à tous égards, même si elle ne dépend pas du ministère du développement industriel et scientifique, l'élément-clé du développement industriel, car c'est non seulement la réponse à un besoin du développement industriel qui est la qualification, mais également à un besoin des hommes qui est la possibilité d'adaptation, l'avenir et la possibilité de promotion.

Sur ce plan-là, le Gouvernement déploie un effort énorme. Pour ma part, j'apporte tout ce que je peux. Nous réfléchissons également aux problèmes particuliers de l'apprentissage qui doivent recevoir, au stade de l'artisanat, une réponse pas trop lointaine, comme l'a indiqué M. le Premier ministre.

Une meilleure action régionale ? Je n'y insiste pas, M. Poncelet en a parlé. Peu de services, des équipes légères représentent le ministère sur place et lui permettent d'être mieux tenu au courant; mais un problème d'information se pose au niveau de l'administration centrale.

En effet, je redoute toujours, dans ce cas, la création d'un organisme « en l'air », sans rapport avec le ministère lui-même qui actuellement n'est pas énormément tourné vers les problèmes régionaux, si l'on excepte sa coopération avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, avec les arrondissements minéralogiques et avec les chambres de commerce.

Enfin — j'y insisterai peut-être dans mes réponses aux orateurs si l'occasion m'en est donnée — nous nous préoccupons d'une meilleure utilisation des moyens de lutte contre les nuisances. Dans le respect du catalogue en cent points dressé par le Gouvernement, mon ministère a élaboré un programme très complet qui reprend aussi bien les problèmes de la recherche que les nombreuses petites actions ponctuelles que nous pouvons intensifier. Je n'en dirait pas plus puisque toutes ces tâches sont reprises dans le cadre plus large de la protection de l'environnement.

J'avais l'intention de traiter brièvement de l'artisanat et des petites et moyennes industries.

Je me borne à souligner que, pour nous, il ne s'agit pas là d'une forme atardée d'activité, mais au contraire d'un nécessaire instrument de promotion économique. Nous nous efforçons d'aplanir les difficultés essentielles de ce secteur. Elles tiennent pour une large part: à la formation des hommes; aux aides

qu'il convient d'apporter aux entreprises pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions, par les groupements, la coopération, les services ; enfin à la réflexion sur les problèmes de financement, notamment lors de la création d'entreprises, car ce pays doit en créer, ne serait-ce que pour exprimer sa capacité d'initiative.

Tous ces points seront développés par M. le secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat.

Sur le projet de budget, je ne dirai rien. Les documents que nous avons mis à votre disposition et les analyses écrites et orales des rapporteurs l'ont décrit. Je ne rappelle pas la croissance du budget de la recherche, me bornant à souligner notre volonté de consacrer une grande partie des moyens nouveaux au fonctionnement. Nous avons pensé que c'était là le principal problème aujourd'hui. J'avais omis de l'indiquer. C'est pourquoi je le mentionne maintenant.

En d'autres termes, mesdames, messieurs, nous nous sommes efforcés avec M. le secrétaire d'Etat de nous fixer une politique claire, d'accomplir un travail quotidien dans ce domaine, de disposer d'instruments adaptés, mais aussi, avec la modestie qui doit s'attacher à cette remarque, de jouer un rôle de chef de file. Non pas en reprenant la totalité des moyens mais en nous ingéniant à observer les problèmes et à les comprendre, à projeter un regard vers l'avenir et à discerner la meilleure façon de regrouper, d'organiser et d'utiliser l'ensemble des moyens de l'Etat en fonction de ce qui, après tout, constitue le plus clair de toute l'action que nous devons poursuivre : des objectifs de développement, des objectifs de croissance, sans perdre de vue que, derrière cette idée de développement économique et de croissance, c'est le progrès social qui est évidemment, pour nous tous, la finalité principale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la troisième séance de ce jour.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. Plantier expose à M. le Premier ministre que l'exploitation du gisement de Lacq n'a donné naissance dans cette région qu'à une industrie pétrochimique de capacité très limitée, cependant que la Société nationale des pétroles d'Aquitaine crée des industries pétrochimiques beaucoup plus importantes à Feyzin et à Gonfreville. Le gisement de Lacq en cours d'exploitation devant être partiellement épuisé dans moins de quinze ans et totalement pour la fin du siècle, il lui demande si les implantations chimiques nouvelles de la S. N. P. A. ne sacrifient pas l'avenir industriel de la région de Lacq au détriment des travailleurs et de la population tout entière.

M. Fontaine signale à M. le Premier ministre qu'il a été informé d'une majoration de 15 p. 100 des taux de fret maritime à destination de La Réunion, à compter du 1^{er} janvier prochain. Il note dans ces conditions que l'augmentation des taux de fret maritime en une année s'élèvera à 25,5 p. 100. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement n'envisage pas d'user de son droit de tutelle pour refuser la dernière augmentation projetée.

M. Hunault attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation préoccupante de l'industrie française du machinisme agricole. Il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre rapidement les mesures nécessaires au rétablissement d'une situation qui, au cas où elle continuerait à se dégrader, entraînerait à bref délai, de graves conséquences économiques et sociales, et, dans l'affirmative, quelles seraient ces mesures.

M. Mathieu attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation alarmante dans laquelle se trouvent les éleveurs français par suite de l'effondrement des cours plus marqué que les autres années à parcelle époque et aggravé par la continuation de certaines importations de viandes. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures susceptibles d'apporter tous les apaisements désirables à cette catégorie de producteurs.

M. Ducoté demande à M. le Premier ministre quelles mesures il entend prendre pour garantir le caractère de service public du commissariat à l'énergie atomique (C. E. A.) et pour assurer son développement.

M. Foyer demande à M. le Premier ministre pour quelles raisons la désignation faite par la confédération générale des syndicats indépendants pour le siège attribué à cette organisation, conformément à l'article 2 du décret n° 59-479 du 27 mars 1959, qui lui a été notifiée le 17 septembre 1969, n'a pas été transmise encore au président du Conseil économique et social, ce qui place depuis plus d'un an le représentant désigné dans l'impossibilité de remplir son mandat.

M. Stehlin demande à M. le Premier ministre quels moyens ont été prévus et mis en œuvre pour éviter le renouvellement du désastre causé par le naufrage du « Torrey Canyon » et de la pollution qui en était résultée.

M. Carpentier demande à M. le Premier ministre si, considérant ses récentes déclarations et celles de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur une politique en faveur des personnes âgées, il estime utile les quêtes organisées sur la voie publique à leur profit vu l'ampleur des objectifs à atteindre.

A quinze heures, à l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376). (Rapport n° 1395 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Développement industriel et scientifique (suite) :

Développement industriel.

(Annexe n° 10. — M. Pierre Lelong, rapporteur spécial ; avis n° 1400, tome IV, de M. Poncelet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Développement scientifique.

(Annexe n° 11. — M. Pierre Lucas, rapporteur spécial ; avis n° 1396, tome IX (Recherche scientifique), de M. Sourdille, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1400, tome V (Développement scientifique), de M. Herzog, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt.)

Le Directeur du Service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCIII.